

**L'économie cotonnière des pays africains de la zone franc
dans la tourmente de la mondialisation.
Une illustration à partir de l'exemple du Burkina Faso**

Alfred Schwartz

Sociologue, directeur de recherche honoraire de l'IRD

Intervention à l'Académie des sciences d'outre-mer, 6 novembre 2009

Mise à jour : février 2010

Quelque 70 pays participent aujourd'hui à la production cotonnière mondiale, dont 28 pays africains. 11 de ces derniers font partie de la zone franc¹, sur les 15 pays africains qui partagent avec la France l'appartenance à cet espace monétaire. Certes, leur contribution à la production mondiale de coton est modeste, mais, pour la plupart d'entre eux, il s'agit là d'une possibilité de revenu – et donc d'accès au développement économique et social – de première importance. Depuis plusieurs années, les filières cotonnières africaines de la zone franc ne se portent cependant pas bien. La récente montée en puissance de ce qu'il est convenu d'appeler la *mondialisation* n'y est pas étrangère, mais n'explique pas à elle seule toutes leurs difficultés actuelles. Nous nous proposons ici i) d'éclairer les fondements de ces difficultés à la lumière d'un contexte international devenu de moins en moins favorable à l'économie cotonnière des pays concernés, ii) d'illustrer ce que sont concrètement ces difficultés à travers la présentation d'une étude de cas, celle de la filière cotonnière du principal pays producteur de coton de la zone franc, le Burkina Faso.

1. Un contexte international de moins en moins favorable à l'économie cotonnières des pays africains de la zone franc

L'expression de « success story » a été souvent utilisée pour qualifier les résultats spectaculaires obtenus par la culture du coton dans les pays africains de la zone franc depuis leur accession à l'indépendance nationale en 1960 jusqu'aux premières années de la décennie 2000-2010. Certes, le courant de pensée tiers-mondiste, qui vit le jour à la fin des années 1950 et demeura actif jusque vers le milieu des années 1980, ne fut jamais vraiment favorable au développement de cette culture de rente introduite de façon coercitive par le colonisateur et considérée comme incompatible avec la mise en œuvre d'un modèle de développement exempt de dépendance vis-à-vis de l'extérieur. De nombreux observateurs reconnaîtront cependant dès le début de la décennie 1970 que la culture du coton avait des retombées économiques positives à la fois pour les paysans qui la pratiquaient et pour les États qui avaient la chance de disposer de cette ressource agricole, du moins lorsque le marché mondial fonctionnait « normalement », et qu'elle pouvait donc être « porteuse » de développement. L'évolution des chiffres de production ne laisse aucun doute sur l'intérêt de plus en plus fort manifesté par les agriculteurs des pays concernés pour cette activité génératrice de revenu monétaire : de 1960 à 2004, la production de coton-fibre des pays africains de la zone franc est, en effet, passée de 28 000 à 1 120 000 tonnes, ce qui correspond à une multiplication par 40 ! Pour les sociétés cotonnières, toutes les campagnes agricoles n'affichent, certes, pas des résultats financiers excédentaires. Mais à aucun moment leur existence n'a pu être mise en péril.

¹ En Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso (premier producteur de coton de la zone), le Mali, la Côte-d'Ivoire, le Bénin, le Togo, le Niger, le Sénégal et la Guinée-Bissau (qui a intégré la zone franc en 1998) ; en Afrique du Centre : le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine. La monnaie de ces pays est le franc CFA.

Cette belle saga cotonnière s'arrête toutefois brutalement en 2004-2005, lorsque l'ensemble des filières cotonnières africaines, qu'elles relèvent de la zone franc ou non, commencent à connaître, et de façon quasi continue jusqu'à la fin de la décennie, d'importantes difficultés. Pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation, l'Association cotonnière africaine (l'ACA, qui réunit les professionnels du coton de 16 pays africains) organise une conférence de presse à Paris le 22 juin 2007. Son président, le Burkinabè Célestin Tiendrébéogo, directeur général de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX), lance un appel à l'aide inquiétant : « Si, dans les jours et semaines à venir, rien n'est fait pour soutenir les filières coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui sont à bout de souffle, nous courons vers une catastrophe aux conséquences imprévisibles » (propos rapportés par le quotidien d'information burkinabè Sidwaya, dans un article en date du 28 juin 2007 intitulé « Le coton africain va-t-il disparaître ? »).

En ce qui concerne plus particulièrement les pays africains de la zone franc (PAZF), un certain nombre de facteurs handicapants contribuent incontestablement aux difficultés que rencontrent aujourd'hui leurs filières cotonnières. Quels sont ces facteurs ? Et parmi ceux-ci, l'appui apporté par l'État américain à sa filière cotonnière nationale, à travers d'importantes subventions, est-il aussi déterminant que cela est communément admis depuis que son existence a été fortement mise en cause par un groupe de pays africains lors de la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Cancun (au Mexique) en septembre 2003 ?

1.1. Les fondements des difficultés actuelles des filières cotonnières des PAZF : quelques facteurs fortement handicapants

Nous n'aborderons ici que les facteurs handicapants sur lesquels les sociétés cotonnières des pays concernés n'ont pas véritablement de prise et dont ils ne peuvent donc que subir l'impact. Ces facteurs nous semblent être au nombre de quatre : la faiblesse du poids des pays africains de la zone franc dans l'économie cotonnière mondiale, la grande volatilité du cours du coton sur le marché mondial et son orientation récente à la baisse, la dépréciation du dollar américain – la monnaie de cotation du coton sur le marché international – par rapport à l'euro – et donc par rapport au franc CFA, arrimé à la monnaie européenne par une parité fixe –, l'augmentation des coûts de production par suite du renchérissement des produits pétroliers.

1.1.1. Les PAZF : des acteurs mineurs et donc de faible poids sur l'échiquier de l'économie cotonnière mondiale

À son plus haut niveau historique, atteint en 2004-2005, la production de coton-fibre des 11 pays africains de la zone franc s'est élevée à 1,120 millions de tonnes, soit à **4,15%** des 27,011 millions de tonnes produites à l'échelle mondiale². En 2008-2009, en grande partie à cause de la crise, cette production a chuté de moitié, pour ne plus être que de 0,560 million de tonnes et ne plus représenter que **2,36%** des 23,673 millions de tonnes produites dans le

² Les chiffres auxquels nous nous référons ici sont ceux donnés par le Comité d'orientation et de suivi (COS) du Partenariat Union européenne – Afrique sur le coton dans sa note de mise à jour de mai 2009, annexe 2, « Aperçu de l'évolution de la culture du coton en Afrique pour les campagnes 1995-96 à 2008-09 par pays et selon les principales communautés économiques régionales ». Si les pays de la zone franc producteurs de coton n'y sont pas traités comme un ensemble spécifique, à partir de la présentation des données statistiques fournies, il est toutefois facile de reconstituer ce qu'est le poids de leur économie cotonnière en procédant à une simple addition des données statistiques les concernant. C'est ce que nous avons fait pour les besoins du présent travail. La note de mise à jour en question, ainsi que toutes celles relatives aux mises à jour régulièrement faites depuis que le Partenariat UE – Afrique sur le coton a été lancé en 2004, sont consultables sur le site coton-acp.org.

monde au cours de cette campagne. Ces chiffres de production sont bien faibles si on les compare à ceux des acteurs majeurs de l'économie cotonnière mondiale que sont la Chine, l'Inde et les États-Unis, qui, à eux trois, ont réalisé au cours de la même campagne 2008-2009 pas moins de **65,40%** des tonnages mondiaux. Leur impact sur cette économie ne peut donc elle-même n'être que d'un poids insignifiant.

Une part infime de la production de coton-fibre des PAZF est consommée sur place, c'est-à-dire est destinée à une transformation industrielle locale. En 2004-2005, cette part est de **2,1%** (et de 0,10% seulement de la consommation mondiale), en 2008-2009, sur une production qui a chuté de moitié, elle est de **3,8%** (mais plus que de 0,08% de la consommation mondiale). L'industrie textile générée par cette production non seulement ne contribue que très peu à la satisfaction des besoins locaux, mais n'alimente pas davantage des flux d'échanges qui pourraient avoir un poids quelconque sur l'économie cotonnière mondiale. Depuis la suppression par l'OMC, le 31 décembre 2004, de l'Accord dit *multifibres*, un accord mis en place en 1974 par les États-Unis et l'Europe pour protéger leurs industries textiles nationales contre les importations et qui imposait des quotas aux pays exportateurs, la libéralisation totale de ce marché, à l'avantage comparatif incontestable de la Chine, ne laisse de surcroît peu d'espoir pour qu'une industrie textile puisse un jour prochain se développer à une échelle significative en Afrique, que ce soit dans les pays de la zone franc ou dans d'autres pays du continent, tant les conditions du marché international lui sont aujourd'hui défavorables.

La quasi-totalité de la production de coton-fibre des pays africains de la zone franc est en fait destinée à l'exportation. Depuis 2000-2001, par l'importance de la quantité de coton-fibre livrée au marché international, l'ensemble constitué par les PAZF occupe tantôt la 3^{ème}, tantôt la 4^{ème} place, après les États-Unis, l'Ouzbékistan et plus récemment l'Inde. Il ne faut toutefois pas se leurrer sur l'importance de cette place. La contribution des PAZF aux exportations mondiales de coton demeure modeste : en 2000-2001, elle a été de **12,68%** (0,748 million de tonnes sur un marché de 5,897 millions de tonnes), en 2004-2005, elle a été de **11,82%**, en 2008-2009, elle n'a plus été que de **8,00%** (0,508 million de tonnes sur un marché de 6,345 millions de tonnes). Le principal acheteur du coton des PAZF est par ailleurs progressivement devenu la Chine, de très loin le premier consommateur mondial de cette matière première agricole et donc d'un poids considérable dans la fixation de son prix sur le marché international. Face à un tel client, la marge de manœuvre des négociants impliqués pour le compte des sociétés cotonnières africaines dans le commerce international du coton ne peut être que réduite.

Le terme qui caractérise sans doute le mieux le rapport qui lie l'économie cotonnières des pays africains de la zone franc à l'économie cotonnière mondiale est celui de *dépendance*. Ce qualificatif est notamment celui employé par un expert du département de la recherche de l'AFD, Damien Lagandre, dans un rapport thématique établi en septembre 2005 et intitulé *Le secteur cotonnier en zone franc, entre succès et dépendance* (Lagandre, 2005). Sur le marché mondial, l'économie cotonnière des PAZF est, nous l'avons vu, étroitement tributaire d'une demande extérieure, sur laquelle elle n'a que très peu de prise puisque la capacité qu'elle a d'y contribuer n'est pas très importante et dont elle ne peut que subir sans véritable possibilité de défense les aléas d'une conjoncture ponctuellement – ou plus durablement – défavorable.

1.1.2. Un cours mondial du coton d'une grande volatilité et, depuis le début du nouveau millénaire, plutôt orienté à la baisse

Il n'existe pas, à proprement parler, de cours mondial du coton. Ce qu'il est convenu de qualifier de « cours mondial » est constitué par un *indice* calculé quotidiennement par la société anglaise *Cotton Outlook* (Cotlook), basée à Liverpool, sur la base des cotations des grands opérateurs du marché international, et qui correspond à une moyenne de prix établie selon des critères de *qualité* et d'*origine*. Cet indice, qui traduit le prix de la *livre* de coton-fibre exprimé en *cents* américains, est de deux types : i) l'indice A (pour la *soie moyenne*), traditionnellement calculé pour le coton à destination des pays de l'Europe du Nord (NE) et calculé depuis 2004 pour le coton à destination de l'Extrême Orient (FE), ii) l'indice B (pour la *soie courte*).

Le cours mondial du coton est d'une grande volatilité, c'est-à-dire d'une grande instabilité, d'une grande variabilité. Depuis janvier 1994, l'indice A de Cotlook a ainsi connu des valeurs extrêmes allant de 37,2 cents US la livre (octobre 2001) à 110,5 cents (mars 1995). Après une décennie 1990 plutôt satisfaisante, avec un indice A moyen de **71,7 cents**, les trois premières années du nouveau millénaire font redescendre ce dernier à une moyenne de 51,7 cents. En 2003-2004, il remonte à 68,3 cents. Mais, en 2004-2005, il retombe à 52,2 cents, pour s'établir, en 2005-2006, à 56,2 cents, et en 2006-2007 à 59,1 cents, ce qui correspond à des niveaux plutôt bas. En 2007-2008, il enregistre une forte remontée et atteint 72,9 cents, mais retombe en 2008-2009 à 61,2 cents, avant d'amorcer une nouvelle remontée en 2009-2010, qui pourrait lui permettre d'atteindre une moyenne de 70,0 cents. Sous réserve de confirmation de ce dernier chiffre, l'indice A moyen n'aurait ainsi plus été que de **59,4 cents** pour la première décennie du millénaire 2000, soit une baisse de 12,3 cents par rapport à la décennie précédente (Source : Cotton Outlook, site cotlook.com)... Le cours est fonction, bien sûr, de l'offre et de la demande, mais il est influencé aussi par les politiques menées par les différents pays producteurs ou consommateurs. Les subventions accordées par certains pays industrialisés à leurs producteurs de coton (cf. ci-après), en stimulant notamment la production et en accroissant par conséquent l'offre, tirent en principe (mais cela n'est pas mathématique !) le cours vers le bas. Une réduction des importations consécutive à une décision d'alimenter la consommation en puisant de façon plus importante dans les *stocks existants* peut avoir un impact négatif sur le cours, alors que la demande demeure supérieure à l'offre... En fait, comme le souligne très justement Érik Orsenna, « les cours annoncés chaque jour à New-York et à Liverpool servent d'indication, de cadre de référence. Mais qui connaît la réalité des contrats ? Qui peut savoir à quel prix l'Ouzbékistan vend son coton à la Chine ? » (Orsenna, 2006, p. 274).

Dans un contexte de volatilité aussi importante du cours mondial, il n'est pas facile pour les sociétés cotonnières d'établir des comptes d'exploitation prévisionnels de campagne qui « collent » au plus juste à la réalité, c'est-à-dire qui essaient de prendre en considération de la façon la plus précise possible ce que sera la tendance du cours pour l'année à venir, ce que seront leurs frais hors achat du coton-graine aux producteurs (des frais très peu compressibles) et, en fonction de ces deux paramètres, ce qu'il leur sera objectivement possible de proposer comme prix d'achat du coton-graine à la fois sans risquer de décourager les producteurs et sans risquer d'entraîner pour elles-mêmes des résultats finaux négatifs. Ce calcul est tout particulièrement difficile à établir lorsque le cours mondial a tendance à évoluer de façon continue à la baisse, l'ajustement des comptes risquant alors d'être fait au tout premier chef au détriment des producteurs, à travers une baisse du prix d'achat du coton-graine, mais aussi, en un deuxième temps, au détriment de la production, à travers un abandon pur et simple de la

culture cotonnière si le revenu escompté ne s'avère plus suffisamment motivant. C'est précisément ce qui va se produire à partir de la campagne 2004-2005, dans un contexte de cours mondial orienté à la baisse, qui va lui-même entraîner un réajustement à la baisse du prix d'achat du coton-graine au producteur, synonyme de perte de revenu pour les paysans engagés dans la pratique de cette culture, et être responsable d'une désaffection telle de leur part qu'en cinq ans, de la campagne 2004-2005 à la campagne 2008-2009, la production de coton-fibre des PAZF va passer de 1,120 million de tonnes à 0,560 million de tonnes, soit être divisée par deux.

1.1.3. Un secteur économique affaibli par la dépréciation du dollar américain, la monnaie de cotation du coton sur le marché mondial

Sur le marché mondial, le coton est coté en *dollar US*. Or, la monnaie américaine s'est fortement dépréciée depuis 2002 par rapport à l'*euro*, la monnaie à laquelle est arrimé depuis 1999 *par une parité fixe* le franc CFA, la monnaie des PAZF. On peut discuter du bien-fondé pour les économies de ces pays d'un tel arrimage, lequel, lorsque l'euro a tendance à s'apprécier comme c'est le cas depuis son instauration, rend plus avantageuses les importations, mais pénalise les exportations. La production de coton des pays africains de la zone franc étant essentiellement destinée à l'exportation, la dépréciation du dollar est donc mécaniquement synonyme de perte de ressources pour le secteur économique qu'elle sous-tend. Au fil du temps, le manque à gagner a été variable, mais toujours considérable. Au début de l'année 2002, un euro valait 0,86 dollar, en avril 2008, il est monté jusqu'à 1,59 dollar, en septembre 2009, il était à 1,46 dollar, fin janvier 2010, il est à 1,40 dollar. En avril 2008, au taux le plus élevé de l'euro, le manque à gagner des sociétés cotonnières des PAZF a ainsi été, par rapport à début 2002 et en valeur courante du dollar, de 84,9%, en janvier 2010, il est encore de 62,8%. Cette forte dépréciation du dollar est incontestablement la première responsable de la crise que vivent ces sociétés depuis la campagne 2004-2005.

1.1.4. Des coûts de production du coton entraînés à la hausse par le renchérissement des produits pétroliers

La culture du coton est fortement consommatrice, dans les pays africains de la zone franc comme partout ailleurs dans le monde, d'engrais minéraux et de pesticides de synthèse, c'est-à-dire d'intrants relevant de l'industrie chimique et nécessitant pour leur fabrication des produits pétroliers. En janvier 2003, le baril de pétrole était coté à 26 dollars US, en mars de la même année à 33 dollars, en août 2005 il valait 64 dollars, et, après une année 2008 très houleuse qui le vit monter jusqu'à 146 dollars au mois de juillet, il finit l'année 2009 à 80 dollars, pour s'établir fin janvier 2010 à 73 dollars. Le prix des intrants cotonniers a pâti de ce renchérissement des produits pétroliers et, même si certains États ont tenté d'en minimiser la portée par l'octroi de subventions, les coûts de production ont évolué à la hausse, ce qui, en l'absence d'une évolution concomitante à la hausse du prix d'achat du coton-graine, a plutôt joué négativement sur la MARI (la marge après remboursement des intrants) escomptable par les producteurs et contribué à les démotiver. Mais en aval de la production, le renchérissement des produits pétroliers a également joué négativement sur le coût de production du coton-fibre (ramassage, égrenage...) et de sa commercialisation (transport jusqu'aux ports d'embarquement, d'autant plus coûteux que les zones de production en sont plus éloignées, acheminement jusqu'aux pays destinataires, aujourd'hui majoritairement en Extrême-Orient), ce qui réduit d'autant le prix FOB auquel peuvent prétendre les sociétés cotonnières (Berti et al., 2006, p. 10).

Dans le contexte d'une aussi grande vulnérabilité, il n'est pas toujours facile pour les sociétés cotonnières des PAZF d'arriver à vendre le coton produit à un prix qui couvre à tout le moins les coûts de production, c'est-à-dire de ne pas travailler à perte. La crise financière, doublée d'une crise économique, qui secoue le monde depuis septembre 2008, ne contribue pas à l'amélioration de ce contexte. Pour des filières cotonnières qui produisent quasi exclusivement pour l'exportation, la survie est aujourd'hui plus que jamais tributaire de ce que sera la *demande* du marché mondial, elle-même alimentée par la *consommation*. En 2008-2009, la consommation mondiale de produits textiles à base de coton a été sévèrement touchée par la crise économique : elle a affiché un recul d'environ 12%. L'utilisation industrielle mondiale du coton devrait toutefois, d'après les prévisions du CCIC (le Comité consultatif international du coton), se redresser en 2009-2010 et connaître une hausse de 2%, soutenue notamment par la reprise du secteur en Asie, et tout particulièrement en Chine, le principal acheteur du coton des PAZF (CCIC, Note de conjoncture du 1^{er} septembre 2009³). Le marché à l'exportation pourrait par ailleurs être d'autant plus porteur pour ces derniers pays que la production de coton chinoise de la campagne 2009-2010 devrait être en recul, toujours selon le CCIC, de 16% par rapport à la campagne précédente (CCIC, Note de conjoncture du 2 novembre 2009). Les prévisions de la consommation mondiale de coton pour la même campagne 2009-2010 étant par ailleurs elles-mêmes supérieures à la production, le cours du marché a amorcé une nette remontée durant le 4^{ème} trimestre 2009 (avec un indice A, nous l'avons vu, qui pourrait s'établir à la valeur moyenne de 70 cents la livre pour la campagne, contre 61,2 cents seulement pour la campagne précédente). Une remontée du cours qui est d'autant plus une bonne nouvelle pour les filières cotonnières des pays africains de la zone franc qu'elle s'accompagne, depuis la fin de l'année 2009, d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro – et donc par rapport au franc CFA –, ce qui constitue une véritable bouffée d'oxygène pour ces filières. Combien de temps cela va-t-il durer ? Il est déjà prévu que la remontée des cours entraînera une remontée de la production mondiale en 2010-2011, ce qui pourrait à nouveau modifier les conditions du marché international...

1.2. La question des subventions accordées par les États-Unis à leur économie cotonnière : quel impact ?

L'octroi de subventions par divers pays – ou communautés de pays – du monde, dont au tout premier chef les États-Unis, à leurs filières cotonnières a fait couler beaucoup d'encre depuis le début des années 2000. Cette pratique est accusée de déstabiliser le marché mondial du coton et, en ne respectant pas le jeu de la libre concurrence, de porter préjudice aux filières qui ne bénéficient pas d'un tel appui, parmi lesquelles les filières africaines. Que faut-il penser du débat autour de ces subventions et en particulier des subventions américaines, de loin les plus importantes ? Sont-elles vraiment responsables et, surtout, sont-elles les seules responsables des difficultés que connaissent aujourd'hui les filières cotonnières des pays africains de la zone franc ?

³ Cette très intéressante note de conjoncture mensuelle relative au marché mondial du coton, établie par le CCIC (le Comité consultatif international du coton, ICAC en anglais) et intitulée *Le coton, ce mois-ci*, est, entre autres, consultable sur le site internet du Secrétariat de la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement, UNCTAD en anglais), unctad.org. Sur ce site sont notamment accessibles de nombreuses informations sur le marché des produits de base, dont celui du coton. Concernant ce produit, les données statistiques de référence sont généralement celles du CCIC.

1.2.1. Subventionner une culture destinée au marché international : une pratique non conforme aux règles de l'OMC

Nous avons brièvement évoqué ci-dessus, dans le développement consacré au second des facteurs particulièrement handicapants pour les filières cotonnières des pays africains de la zone franc, le poids susceptible d'avoir sur le cours mondial du coton les subventions accordées à leurs producteurs par certains pays industrialisés. De telles subventions, en stimulant la production et en accroissant par conséquent l'offre, sont censées tirer le cours vers le bas, et donc jouer en défaveur des filières qui ne bénéficient d'aucun appui particulier.

Les États-Unis ne sont, certes, pas le seul pays à subventionner leur filière cotonnière – l'Union européenne, à travers la PAC (la Politique agricole commune), le fait également au bénéfice de ses pays producteurs de coton (la Grèce, l'Espagne et, depuis tout récemment, la Bulgarie), la Chine et l'Inde ont des pratiques similaires –, mais, en tant que premier exportateur de coton du monde (près de **40%** du marché jusqu'en 2008-2009), c'est à eux que l'on reconnaît la plus importante capacité d'impact sur le cours de cette matière première agricole. En 2001-2002, par exemple, ce sont ainsi pas moins de 4 milliards de \$ US, sur un montant total de 6 milliards accordés par les pays développés ou émergents à leurs filières cotonnières, qui l'ont été par les seuls États-Unis (Goreux, mai 2003, p. 6), sous la forme de subventions aux *producteurs*, mais aussi de subventions aux *industries de transformation* et aux *exportateurs*, dans le cadre d'un système de soutien au secteur cotonnier inscrit dans les lois agricoles (les *Farm Bills*) depuis 1990. « Une aide de cent pour cent. Un dollar versé par l'administration pour un dollar reçu de la vente », constate Érik Orsenna à propos du seul appui aux producteurs (2006, p. 91). Les effets déstabilisateurs de ce système de soutien américain, accusé de déprimer le cours du coton sur le marché mondial et donc de causer un préjudice grave aux pays exportateurs autres que les États-Unis, sont dénoncés auprès de l'OMC, l'institution en charge de la régulation des relations commerciales internationales et à l'origine, depuis la Conférence ministérielle tenue à Doha en 2001, d'un programme de négociations appelé *Cycle de Doha pour le développement*, dont l'objectif est précisément « d'élaborer un système commercial équitable et axé sur le marché ».

Une première action est engagée auprès de l'OMC par le Brésil, en septembre 2002. Elle revêt la forme d'une plainte portée devant l'Organe de règlement des différends (ORD) et contestant la validité des subventions américaines. L'argumentaire est le suivant : les subventions accordées portent atteinte au principe de la libre concurrence et, ce faisant, pèsent sur le cours mondial, pénalisent les autres pays producteurs et sont donc contraires aux directives de l'institution internationale. En juin 2004, l'OMC donne raison au Brésil. Les États-Unis font appel, mais le jugement est confirmé en mars 2005. En août 2006, ils acceptent de supprimer une partie de l'aide accordée à leur filière cotonnière, en l'occurrence un volet de celle destinée aux industries de transformation et aux exportateurs dans le cadre d'un programme d'aide à la compétitivité du coton américain, dont le montant correspond à moins de 10% du montant total des subventions. Aucune concession n'est faite sur les autres subventions. En août 2009, l'OMC autorise par ailleurs le Brésil à réclamer des compensations aux États-Unis... Si la procédure engagée par le Brésil ne change en définitive pas grand-chose au système des subventions américaines, la façon dont ce dossier a été traité montre toutefois que pour l'OMC *ce système affecte bien le prix mondial du coton* et porte donc préjudice non seulement aux intérêts du Brésil mais à ceux de tous les pays producteurs de coton du monde qui, sur le marché international, sont confrontés à la concurrence des États-Unis.

Une seconde action est engagée auprès de l'OMC par quatre pays africains de la zone franc – le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, appelés les « pays du C4 » –, en mai 2003. Elle revêt la forme d'une « Initiative sectorielle en faveur du coton », destinée à être soumise à la Conférence ministérielle dont la tenue est prévue à Cancun en septembre 2003. Les pays du C4 y rappellent les préjudices qu'ils subissent du fait des *subventions* accordées par certains pays développés à leurs propres producteurs de coton, soulignent la non-conformité de l'attribution de telles subventions à l'objectif poursuivi par le *Cycle de Doha pour le développement*, insistent sur l'impérative nécessité qu'il y a à réduire progressivement, avant de les éliminer totalement, les systèmes de soutien existants et demandent, en attendant que le « libre marché » soit rétabli, qu'une « indemnisation financière » soit accordée aux pays africains concernés pour les « pertes de ressources » supportées. Des ONG du Nord (IDEAS Genève, Oxfam, ENDA...) prennent notamment fait et cause pour l'initiative et aident les pays du C4 à l'introduire auprès de l'OMC. La Conférence de Cancun n'apporte aucune réponse concrète aux préoccupations formulées et se termine sur un échec, qui est à l'époque fortement médiatisé. Lors de la Conférence ministérielle suivante, qui se tient à Hong-Kong en décembre 2005, le coton est à nouveau au cœur des discussions agricoles, mais sans grands résultats... si ce n'est une approbation donnée au principe d'une suppression de toutes les subventions aux exportations agricoles à l'horizon 2013. La *Farm Bill* adoptée par le Congrès et le Sénat américains en juin 2008, et qui sera en vigueur jusqu'à la campagne 2012-2013, ne prévoit par ailleurs aucune diminution des subventions accordées à la filière cotonnière. En juillet 2008, les ministres du Commerce des pays du C4 rencontrent la représentante américaine auprès de l'OMC au siège de l'institution à Genève. Le groupe demande, une fois de plus, que les États-Unis abaissent les subventions relatives au coton, qui plombent les cours mondiaux et pénalisent les pays pauvres. Dans le contexte électoral américain de l'époque, la représentante de Washington assure simplement le C4 que les États-Unis vont faire davantage pour le coton que pour le reste de l'agriculture et que le cycle de Doha demeurera une priorité pour les Républicains comme pour les Démocrates, réputés moins favorables au libre-échange. Début 2009, le nouveau président américain, Barack Obama, déclare effectivement que les subventions au coton seront revues à la baisse... mais sans préciser de calendrier.

1.2.2. Les subventions américaine sont-elles vraiment (les seules) responsables des difficultés actuelles des filières cotonnières des PAZF ?

Les États-Unis réfutent, bien sûr, les critiques relatives à l'impact de leurs subventions à la filière cotonnière. Les subventions aux producteurs américains ne causent pas une baisse substantielle des cours du coton et ne portent pas préjudice aux producteurs étrangers. D'après une étude réalisée par l'Université « Texas Tech », leur suppression entraînerait une variation des prix de moins de 1% à long terme... Les aides aux producteurs américains n'ont pour seul but que de mettre ceux-ci à l'abri des forces du marché. Elles maintiennent le revenu des agriculteurs tout en leur permettant de réagir aux signaux du marché. La preuve, c'est qu'ils augmentent ou diminuent les superficies cultivées comme tous les autres producteurs du monde... (Mission des Etats-Unis auprès de l'Union européenne, document en date du 8 septembre 2004).

Pour savoir si les subventions accordées par les États-Unis à leur filière cotonnière ont pu avoir un impact sur le *cours mondial* du coton, il importe, en tout premier lieu, de savoir si elles sont susceptibles d'avoir eu, depuis qu'elles existent, un impact sur la *production nationale* de coton. Si l'on examine ce qu'a été l'évolution de la production cotonnière

américaine de 1965 à 2007 et que, pour ce faire, on compare ce qu'a été la production annuelle moyenne de la période 1965-1990 (soit sur 25 ans), qui n'a pas bénéficié d'un soutien particulier en ce qui concerne l'économie cotonnière, à la production moyenne de la période 1990-2007 (soit sur 18 ans), qui a bénéficié successivement de trois *Farm Bills* particulièrement favorables au coton, le constat est clair : au cours de la seconde période, la production a augmenté de **58,7%** – les superficies cultivées se sont accrues de 18,5%, le rendement de 37,4% (Source : United-States Department of Agriculture, National Agricultural Statistics Service, Cotton and Wool Yearbook 2008⁴). De 1990 à 2007, en accroissant leur production de façon aussi importante, les États-Unis ont donc très fortement contribué à l'accroissement de la production mondiale et, en tant que premier exportateur du monde, de l'offre de coton sur le marché. Or, une offre importante, même si au cours de la même période la demande a été soutenue, ne contribue pas à tirer le cours mondial vers le haut. On peut par conséquent très logiquement poser comme hypothèse que, au moins pour cette période, le système des subventions américaines – et notamment des subventions aux producteurs – a pu être effectivement un facteur d'incitation à la production et, par l'importance de l'offre supplémentaire de coton que cela a permis de mettre sur le marché mondial, a pu avoir une responsabilité, depuis le début du millénaire 2000, dans la tendance baissière du cours.

L'évolution que prend la production cotonnière aux États-Unis à partir de 2007 semble confirmer, du moins dans un premier temps, l'hypothèse de l'existence d'un lien entre le niveau de cette production et la tendance du cours du coton sur le marché international. En 2007-2008, la production américaine chute de 26,3%, au profit de la culture du maïs, qui bénéficie de subventions encore plus intéressantes que celles accordées à la culture du coton dans le cadre d'une campagne visant à développer une industrie des agro-carburants à partir de cette céréale, l'un des produits de la biomasse aujourd'hui particulièrement mis à contribution pour la fabrication d'*éthanol*. La part destinée à l'exportation ne diminue pas pour autant et pourtant la valeur annuelle moyenne de l'indice A de Cotlook passe de 59,1 cents/livre à 72,9 cents, soit une remontée spectaculaire. En 2008-2009, la production américaine continue à baisser (-33,3% par rapport à la campagne précédente)... et le cours mondial repart lui-aussi à la baisse, avec une valeur annuelle moyenne de l'indice A à 61,2 cents. Une baisse, nous l'avons vu, due à la crise mondiale, qui entraîne une baisse de la consommation et donc une baisse de la demande, notamment de la part de la Chine, qui réduit cette année-là ses importations de coton de près de 40% (CCIC, Note de conjoncture du 4 janvier 2010). La production américaine est une chose, la demande mondiale en est une autre... Car, comme le constate toujours fort justement Erik Orsenna, « l'économie textile est dominée par ceux qui demandent et non par ceux qui offrent » (2006, p. 273).

Dans un article écrit, il est vrai, en 2006, donc *avant* la baisse spectaculaire de la production américaine, le chercheur du CIRAD Michel Fok, éminent spécialiste de la culture du coton, propose sur cette question des subventions américaines, et notamment de leur impact sur les filières cotonnières des PAZF, une approche qui ne se limite pas aux seuls effets du jeu de l'offre et de la demande (Fok, 2006). *Il ne croit pas dans l'effet positif de la suppression des*

⁴ Il s'agit de données statistiques établies par le Service de recherche économique (Economic Research Service, ERS) du département américain de l'Agriculture (U.S. Department of Agriculture, USDA). Dans le cadre d'un projet de partenariat entre ce département et l'université de Cornell, ces données sont archivées par la Bibliothèque Albert R. Mann de cette université et répertoriées au sein d'un Cotton and Wool Yearbook mis à jour annuellement et qui fournit, année par année, des informations de base sur l'économie cotonnière américaine, mais aussi mondiale, depuis 1965. Ce yearbook est accessible sur le site internet usda.mannli.cornell.edu, mais également sur le site de la CNUCED, unctad.org

subventions. Il affirme que « le prix pourrait n'augmenter que de quelques pourcents, mais c'est une éventualité que les PAZF ou les acteurs qui les soutiennent ne semblent pas vouloir retenir » (p. 317). Pour lui, une réalité est en fait totalement occultée : la capture du prix par le négoce. « Dans le cas du coton, il n'y a qu'une dizaine de négociants impliqués dans le négoce international du coton, dont les principaux représentants ont investi le marché des PAZF en quelques années. En l'absence de vigilance de la part des PAZF, l'augmentation du prix mondial que l'on espère découler de la suppression des subventions pourrait être captée par des opérateurs qu'on ne semble pas vouloir voir » (p. 319).

Concernant la véritable croisade que les PAZF mènent depuis 2003 auprès de l'OMC contre les subventions des pays développés, Michel Fok va encore plus loin dans son analyse : « L'effet de cette démarche est d'occulter la résolution de divers problèmes d'ordre interne, comme pour les fuir » (p. 316). La baisse du prix mondial est, certes, responsable du déficit des filières cotonnières africaines, et donc de la baisse du prix payé aux producteurs. Ce n'est cependant pas la seule cause de la crise actuelle de ces filières. Dans les pays africains de la zone franc en particulier, « l'insuffisance de compétitivité, sous ses divers aspects, (...) accentue le déficit » : la production est peu intensive en intrants mais très intensive en main-d'œuvre (100-150 jours de travail par ha cultivé, contre 12 heures aux États-Unis), le rendement est faible (1 000 kg de coton-graine par ha, contre 1 846 aux États-Unis, 3 400 en Chine, 5 500 en Australie...), l'égrenage n'est pas très économique, la mise à FOB coûte cher (transport, opérations portuaires...), la qualité du coton produit est mal valorisée. Une « faible performance des activités tout au long de la filière cotonnière » qui serait en particulier imputable à « l'état de désordre institutionnel de la plupart des filières cotonnières des pays concernés », dont la responsabilité incomberait elle-même à des « réformes (...) malheureusement pas très efficaces » réalisées lorsque sont apparues les premières difficultés financières consécutives à la baisse du prix mondial du coton (p. 315). En conclusion, Michel Fok ne croit donc pas qu'une libéralisation totale jouerait en faveur des filières cotonnières africaines : « La libéralisation n'est profitable qu'à ceux qui sont bien dotés en facteurs de production et en institutions » (p. 322). Par ailleurs, « les protestations contre le soutien de manière générale comportent l'effet de priver les PAZF de la légitimité du soutien dont ils ont besoin » (p. 322). On ne peut contester, en effet, le principe de l'existence de subventions « chez les autres » et en solliciter en même temps « pour soi », quel que puisse être le bien-fondé de la demande !

x x
x

De cette présentation du contexte international dans lequel évoluent depuis le début du nouveau millénaire les filières cotonnières des pays africains de la zone franc, il ressort, en conclusion, que celles-ci sont d'une grande vulnérabilité, partant d'une grande fragilité. Les facteurs handicapants identifiés sont pratiquement tous de type conjoncturel – orientation à la baisse du cours mondial du coton, dépréciation du dollar qui est la monnaie de cotation du coton sur le marché, renchérissement des produits pétroliers qui entraîne les coûts de production du coton à la hausse...–, des facteurs sur lesquels les filières cotonnières concernées n'ont aucune prise et dont l'impact ne peut être subi que passivement. Parmi les réserves formulées par Michel Fok relatives à la compétitivité de ces filières, se profile toutefois un facteur handicapant de type structurel sur lequel il ne devrait par contre pas être impossible d'agir localement : l'insuffisante productivité, qui s'exprime à travers des rendements de la production de coton-fibre stagnants, voire en régression, alors que pratiquement partout dans le monde les rendements sont en augmentation ; en 2008-2009, le

rendement moyen de coton-fibre est, en effet, de 376 kg/ha dans les PAZF, alors que le rendement moyen mondial est de 763 kg, soit le double. Est ici tout particulièrement en cause le rendement au producteur, qu'un meilleur suivi de l'itinéraire technique de la culture cotonnière (respect du calendrier cultural, application rigoureuse des recommandations en matière de fertilisation et de traitement phytosanitaire...) devrait pouvoir améliorer de façon substantielle. Les responsables des filières cotonnières des PAZF sont aujourd'hui conscients de cet impératif et, dans les programmes d'appui qui ont été récemment élaborés, *l'amélioration de la productivité* est effectivement affichée comme une préoccupation prioritaire. Pour se donner encore plus de chances d'y parvenir, le Burkina Faso, nous le verrons ci-après, est même allé jusqu'à adopter la semence de coton génétiquement modifiée, censée offrir notamment une meilleure résistance du cotonnier aux ravageurs et donc en accroître le rendement. D'autres pays de la zone ne manqueront sans doute pas de le suivre dans cette voie... Il est certain qu'un rendement au producteur plus élevé permettrait, lorsque la conjoncture internationale aggrave les facteurs handicapants, d'agir avec davantage de marge de manœuvre sur le prix d'achat du coton-graine, une composante déterminante non seulement du compte d'exploitation des sociétés cotonnières, qui ne peut pas se permettre d'afficher à répétition des résultats négatifs, mais également de la MARI (la marge après remboursement des intrants) attendue par les producteurs de coton, qui ne peut pas se permettre d'être démotivante.

2. Une étude de cas en Afrique de l'Ouest : la filière cotonnière burkinabè

Une présentation de l'exemple du Burkina Faso va nous permettre d'illustrer ce que sont aujourd'hui concrètement les difficultés d'une filière cotonnière africaine dans un pays de la zone franc et de montrer quelles sont les voies explorées pour essayer de les surmonter.

Le Burkina Faso est un pays d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 274 200 km² pour une population totale de 13,7 millions d'habitants (recensement de décembre 2006), rurale à 80%. Les conditions climatiques y permettent la culture du coton sur les 2/3 environ de l'espace national. Quelque 300 000 paysans y sont impliqués, majoritairement dans l'Ouest, où les conditions de production sont les plus favorables, et près de 3 millions de personnes sont aujourd'hui concernées par le revenu monétaire qu'elle génère. De 1996 à 2006, soit sur dix ans, la filière cotonnière a injecté 1 400 milliards de francs CFA dans l'économie nationale, dont 60% sont allés aux producteurs de coton (d'après le journal burkinabè *L'Observateur*, 24 avril 2008). Au cours des dernières années, l'économie cotonnière a contribué à hauteur de 4 à 5% par an au PIB du Burkina et de quelque 60% à ses ressources d'exportation.

2.1. Une saga cotonnière exemplaire

La tradition orale l'atteste : à l'époque précoloniale, la culture du coton est pratiquée dans de nombreuses régions de l'espace géographique qui constitue aujourd'hui le Burkina Faso. Elle est alors toujours associée à la culture vivrière, en culture annuelle ou en culture pluriannuelle

C'est en 1924 que la culture du coton est imposée en tant que *culture obligatoire*, destinée à l'exportation, dans la toute jeune colonie de Haute-Volta (le futur Burkina Faso), créée en 1919. La colonie connaîtra en 1929, 1930 et 1931 trois années consécutives de pénurie alimentaire. Les mauvais résultats de la production vivrière sont imputés par une mission d'inspection dépêchée de Paris à la politique cotonnière. La colonie, considérée comme économiquement non viable en tant qu'entité autonome, est supprimée en septembre 1932 et

le territoire partagé entre la Côte d'Ivoire, le Soudan français et le Niger. Durant les 15 années que durera cette situation de démembrement, le coton redevient une culture très marginale.

La colonie de Haute-Volta est reconstituée dans ses frontières anciennes en 1947. La culture du coton est relancée et son destin confié, en 1951, à la toute jeune Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), créée en 1949 pour promouvoir précisément cette culture dans l'empire colonial français et dont l'État détient 64,7% du capital social.

En 1960, la Haute-Volta accède à l'indépendance. La CFDT continue à être en charge du destin de la filière, jusqu'en 1979, année de création de la SOFITEX, la Société *voltaïque* des fibres textiles, et, depuis 1984, lorsque la Haute-Volta devient le Burkina Faso, la Société *burkinabè* des fibres textiles. La CFDT reste toutefois partie prenante dans la nouvelle société, puisqu'elle entre dans son capital à hauteur de 34%, l'État en assurant 65% et le système bancaire local 1% – ce qui fait donc de la SOFITEX une société *mixte*. La SOFITEX va avoir le monopole de la conduite de la filière jusqu'en 2004, année où deux nouvelles sociétés cotonnières entrent en scène dans le cadre de la politique de *libéralisation* mise en œuvre par les responsables du pays (et prônée depuis la fin de la décennie 1990 par la Banque mondiale) : la SOCOMA (Société cotonnière du Gourma, un consortium de sociétés dans lequel la société française DAGRIS – Développement des agro-industries du Sud, la nouvelle appellation de la CFDT depuis 2001 – est majoritaire) et Faso Coton (un consortium dont le chef de file est la société textile suisse Reinhart). Le pays est alors divisé en 3 zones cotonnières : l'Ouest (qui assure à lui seul 80% de la production nationale de coton) est confié à l'« opérateur historique », la SOFITEX, l'Est à la SOCOMA, le Centre à Faso Coton. Les trois sociétés forment ensemble l'Association professionnelle des sociétés cotonnières du Burkina (APROCOB). Une nouvelle instance de gestion de la filière voit le jour en 2006, l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina (AICB), qui réunit l'APROCOB et une association représentative des producteurs, active depuis 1998, l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB).

En 45 ans, de l'accession du pays à l'indépendance jusqu'à la campagne agricole 2005-2006, la production de coton-graine du Burkina va passer de quelque 2 300 tonnes à 713 000 tonnes (soit un coefficient multiplicateur de 310), ce qui en fait le premier producteur du continent africain. Le Burkina conservera cette place en 2006-2007, avec une production de 649 000 tonnes, mais la perdra en 2007-2008, une « mauvaise année » cotonnière (nous verrons pourquoi), dont la production ne dépassera pas les 365 000 tonnes (c'est l'Égypte qui va retrouver sa place de premier producteur du continent).

Les moteurs de ce développement spectaculaire de la culture du coton au Burkina ont été de deux ordres : un accompagnement institutionnel privilégié (qui a bénéficié également, par effet d'entraînement, à la culture vivrière), une rémunération attrayante pour les producteurs (mesurée à travers l'indicateur de la MARI, *la marge après remboursement des intrants*). Concernant en particulier la MARI, qui doit être la plus élevée possible pour que les producteurs soient motivés – et le restent – par la culture du coton, entre 1996-1997 et 2004-2005, soit sur 9 campagnes, elle n'a été que deux fois inférieure à la barre des 100 000 francs CFA/ha, le « niveau jugé globalement acceptable » par les producteurs, d'après la SOFITEX : en 1998-1999 et en 1999-2000 (suite à des problèmes consécutifs à une mauvaise maîtrise de la situation phytosanitaire). Les paysans ne se sont pas découragés pour autant (même si des doutes ont pu apparaître) et la production, après un léger fléchissement, a continué sa progression. En 2004-2005, qui a été la meilleure des campagnes de référence, le revenu net

des producteurs de coton burkinabè s'est ainsi élevé à 88,7 milliards de francs CFA et la MARI à 156 700 francs CFA /ha.

La culture du coton a joué un rôle essentiel dans le passage à une agriculture plus productive dans les régions où elle est pratiquée, et tout particulièrement dans l'Ouest du Burkina. Elle a permis un développement spectaculaire de la culture attelée et, avec elle, de l'intensification des systèmes de culture. De l'avis de tous les observateurs, la filière cotonnière nationale a, par ailleurs, été gérée de façon parfaitement rigoureuse. En 2001, le Comité consultatif international du coton (CCIC) a classé le Burkina « parmi les pays dont les coûts de production sont les plus bas du monde ».

Et pourtant, la filière va connaître une crise financière grave...

2.2. Une filière cotonnière qui va connaître une crise financière grave

La filière cotonnière burkinabè vit, aujourd'hui, d'importantes difficultés. À partir de la campagne 2004-2005 et ce pendant trois campagnes cotonnières consécutives, les résultats financiers sont négatifs. Avec un prix de vente FOB du kg de coton-fibre qui est de 480 francs CFA en décembre 2004, pour un coût de revient estimé à 685 francs CFA (EDIC, 2007, p. 17), les trois sociétés cotonnières affichent pour la campagne 2004-2005 un déficit cumulé de 35 milliards de francs CFA. Pour la campagne 2005-2006, le déficit est de 18 milliards, pour celle de 2006-2007, de 10 milliards... Si la campagne 2007-2008 renoue avec des résultats positifs, celle de 2008-2009 se solde de nouveau par un bilan négatif. Après des débuts qui ne s'annonçaient pas sous de bons auspices, la campagne 2009-2010 pourrait toutefois s'avérer de nouveau bénéficiaire, grâce à une remontée importante du cours du coton depuis la fin de l'année 2009, accompagnée de surcroît d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro – et donc par rapport au franc CFA. Nous avons vu ci-dessus quels étaient les fondements de ces difficultés. La filière cotonnière burkinabè a été affectée de plein fouet par l'aggravation brutale, à partir de 2004, des facteurs handicapants que connaissent toutes les filières cotonnières des pays africains de la zone franc depuis le début de la première décennie du nouveau millénaire.

Au terme des trois campagnes déficitaires de 2004, 2005 et 2006 et pour parer au plus urgent, l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina (AICB) prend deux mesures pour la campagne 2007-2008 : une baisse du prix d'achat du coton au producteur, qui passe de 165 francs CFA/kg à 145 francs, une hausse du prix de cession des intrants de 30%. Devant le tollé suscité par ces mesures et les menaces d'abandon de la culture formulées par les producteurs, une subvention aux intrants d'un montant total de 6,4 milliards de francs CFA est toutefois accordée – par l'État à hauteur de 3 milliards, par les sociétés cotonnières de 3,4 milliards. Les résultats attendus de la campagne ne seront pas aussi bons que ceux des années précédentes : un nombre important d'agriculteurs ne produira pas de coton cette année-là, la pluviométrie sera par ailleurs capricieuse. La production attendue était de 525 000 tonnes de coton-graine : elle sera en définitive de 365 000 tonnes seulement, soit une chute par rapport à la campagne précédente de 43,8%. Une chute de production d'autant plus contrariante que le prix de vente du coton-fibre burkinabè couvrirait à nouveau, fin 2007, les coûts de production et que les résultats de la campagne s'annonçaient positifs.

Face à la défection d'un nombre élevé de producteurs, la campagne 2008-2009 est placée par le DG de la SOFITEX, dans une conférence de presse du 17 avril 2008 tenue en prélude aux fora d'ouverture, sous le mot d'ordre suivant : « Il faut convaincre les producteurs de renouer

avec l'or blanc » (Sidwaya, 18 avril 2008). Pour ce faire, le prix d'achat du coton au producteur repasse à 165 francs CFA pour le premier choix, le statut quo est maintenu en ce qui concerne le prix des intrants, grâce à une nouvelle subvention de l'État, de 6,5 milliards de francs CFA. Une ristourne de 15 francs CFA par kilo de coton commercialisé est même promise aux producteurs... si la production est supérieure à 650 000 tonnes. Pour la première fois, 15 000 hectares de coton OGM sont par ailleurs semés en plein champ cette année-là dans un but de production de semences (cf. ci-après). La production de coton-graine de l'année sera, au final, de 451 718 tonnes... La campagne est à nouveau déficitaire, après la lueur d'embellie de la campagne précédente. Un signe qui ne trompe pas sur l'importance de la crise : la SOFITEX ne commence à payer les producteurs pour la campagne écoulée que le 8 mai 2009. Les producteurs sont d'autant plus démobilisés que la mauvaise campagne 2007-2008, due en partie également à une déficience de la pluviométrie en cours de saison, a généré de très importants *impayés*, à la fois externes et internes, dans les GPC (les Groupements de producteurs de coton), qui ont privé nombre d'entre eux de tout revenu cette année-là (cf. ci-après).

En prélude au démarrage de la campagne cotonnière 2009-2010, le DG de la SOFITEX annonce d'entrée de jeu la couleur : « Le Burkina n'est pas le seul pays à vivre la crise cotonnière, toutes les filières cotonnières africaines sont touchées par le marasme » (Sidwaya, 22 mai 2009). Pour tenter de remobiliser les producteurs défaillants, le prix des intrants demeure inchangé pour la troisième année consécutive, grâce à une nouvelle subvention de l'État de 7 milliards de francs CFA. Le prix d'achat du coton au producteur est toutefois légèrement revu à la baisse : il passe de 165 francs CFA le kilo de coton de 1^{er} choix à 160 francs. Avec les semences obtenues l'année précédente, il est cette année officiellement prévu par le ministère de l'Agriculture de semer 118 000 ha de coton OGM... Les prévisions de production totale de la seule SOFITEX sont fixées pour la campagne à 447 000 tonnes de coton-graine, un niveau qu'elle qualifie de « barre d'équilibre » (ibid.) ; si elle n'atteint pas ce niveau, la société fonctionnera à perte... Une remontée inespérée du cours du coton depuis la fin de l'année 2009, doublée d'une appréciation sensible du dollar, devrait toutefois, comme nous l'avons déjà fait remarquer ci-dessus, permettre à cette campagne d'afficher des résultats positifs pour l'ensemble de la filière cotonnière burkinabè.

Il faut se rendre à l'évidence : cultiver du coton est aujourd'hui perçu par les paysans burkinabè comme financièrement beaucoup moins attrayant que par le passé, voire aléatoire. Mais ceux-ci commencent petit-à-petit à comprendre également, grâce aux campagnes d'information régulièrement organisées par les sociétés cotonnières, que le niveau de rémunération qu'ils sont en droit d'attendre de cette activité agricole se joue plus en définitive à l'*extérieur* du pays que sur place. Conscients du poids très fort de cette dépendance à l'égard du marché mondial et conscients surtout que, pour pouvoir affronter ce marché dans les meilleures conditions, il faut être le plus compétitif possible, voire proposer un produit *différent*, non seulement les responsables des sociétés cotonnières mais également d'autres acteurs impliqués dans – ou intéressés par – le devenir de la culture du coton au Burkina explorent depuis plusieurs années déjà des voies « nouvelles » – pas forcément alternatives – pour permettre à la filière cotonnière de survivre quand elle est confrontée à une situation de crise.

2.3. Une filière qui essaie de faire face à la crise

Pour faire face à la crise, il faut, en tout premier lieu, assainir la situation financière des sociétés cotonnières, de manière à leur permettre de continuer à fonctionner, alors qu'elles

sont virtuellement en faillite : il est impératif de procéder à une augmentation de leur capital social. Mais il faut aussi, en second lieu, mettre en place un dispositif qui leur permette 1) de fixer un prix plancher d'achat du coton-graine aux producteurs qui soit à la fois réaliste (c'est-à-dire conforme à l'évolution du prix de vente du coton-fibre sur le marché) et motivant pour les producteurs, 2) de pouvoir bénéficier d'un fonds qui prenne en charge les pertes financières qu'une conjoncture défavorable est de nature à leur faire subir, moyennant en retour un abondement de ce fonds lorsque la conjoncture est favorable ; un tel fonds, dit de stabilisation, existait déjà par le passé, et était alimenté par les bénéfices réalisés par la SOFITEX ; mais, avec la crise, il a été entièrement vidé dès 2004 et était donc devenu inopérant. Pour remplir ces deux fonctions, un « mécanisme de lissage » sera institué.

2.3.1. La recapitalisation des sociétés cotonnières

Au cours des campagnes 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007, les pertes cumulées des 3 sociétés cotonnières burkinabè sont, nous l'avons vu, de quelque 63 milliards de francs CFA (soit environ 96 millions d'euros). Pour leur permettre de continuer à fonctionner, les 3 sociétés se trouvent dans la nécessité d'augmenter leurs fonds propres, c'est-à-dire de procéder à une opération de *recapitalisation*. Cette opération s'échelonnait sur les années 2007 et 2008. Le capital social des 3 sociétés passera de 13,7 milliards de francs CFA à 53,842 milliards, soit une augmentation totale de 40,138 milliards. L'UNPCB, qui est actionnaire dans chacune des sociétés et se trouve donc concernée par cette recapitalisation, bénéficie à cet effet, en novembre 2007, d'un appui budgétaire sectoriel de 6,5 milliards de francs CFA (10 millions d'euros) de la Commission européenne, sous forme de don à l'État burkinabè, qui assurera cette participation au nom de l'Union nationale des producteurs.

La recapitalisation de la SOFITEX est décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2006 : le capital de la société est porté de 4,4 milliards de francs CFA à 38,628 milliards. Cette décision a progressivement été mise en œuvre durant l'année 2007. L'État s'est acquitté de sa quote-part du capital, tout en assumant celle de l'UNPCB (sous forme de prêt, en attendant le déblocage des fonds accordés sous forme de don par la Commission européenne) et celle du groupe DAGRIS, ex-CFDT, qui n'a pas participé à l'opération parce que lui-même en cours de privatisation partielle au moment de l'événement (la part du capital de l'État français ainsi cédée au secteur privé sera reprise par le groupe Géocoton, qui prendra le relais de DAGRIS en 2008 et demeurera dans le capital de la SOFITEX à hauteur de la part ancienne détenue par l'ex-DAGRIS). L'État burkinabè en devient ainsi l'actionnaire majoritaire.

La recapitalisation de Faso Coton a été décidée lors de l'AG du 28 décembre 2007 et entérinée par l'AG extraordinaire des actionnaires le 7 février 2008. Le nouveau capital social sera de 5,214 milliards de francs CFA, au lieu de 3,3 milliards.

La recapitalisation de la SOCOMA est décidée par les actionnaires le 23 novembre 2007. Le nouveau capital sera de 10 milliards de francs CFA, au lieu de 6 milliards.

2.3.2. L'application d'un nouveau modèle de fixation du prix d'achat du coton-graine aux producteurs et de soutien aux sociétés cotonnières : l'adoption d'un mécanisme de lissage

Sur la base d'un travail d'expertise réalisé par un consultant extérieur réputé pour sa connaissance de la filière cotonnière africaine, Louis Goreux, un nouveau modèle de fixation

du prix d'achat du coton-graine aux producteurs et de soutien aux sociétés cotonnières en cas de campagne déficitaire a été adopté en assemblée générale par l'AICB (l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina) en mars 2006, qualifié de « mécanisme de lissage » (cf. AICB, 2006a et 2006b)..

Concernant *la fixation du prix d'achat du coton-graine*, le modèle prévoit l'adoption d'un prix plancher *inférieur* à la tendance à moyen terme du prix de vente du coton-fibre sur le marché, calculé sur la moyenne des cours des trois dernières années et sur les prévisions des cours des deux années à venir. Si l'évolution du prix de vente du coton-fibre est favorable, les producteurs bénéficieront en plus, comme par le passé, d'une *ristourne*, c'est-à-dire d'un *prix d'achat complémentaire* au prix plancher au terme de la même campagne.

Concernant *le soutien aux sociétés cotonnières* en cas de campagne déficitaire, le modèle prévoit le remplacement du fonds de soutien ancien par un *fonds* dit *de lissage*. Les sociétés cotonnières pourront faire appel à ce fonds pour combler l'écart entre le prix de tendance, qui a été pris en compte pour le calcul du prix plancher d'achat du coton-graine au producteur, et le prix de réalisation effective, quand ce dernier est inférieur au premier ; en d'autres termes, elles pourront y recourir lorsque le cours mondial est à ce point défavorable qu'elles ne sont plus en mesure de continuer à acheter aux producteurs au prix plancher de la campagne sans compromettre leur propre équilibre financier. Le principe est donc simple : lorsque les cours mondiaux sont bas et que les sociétés cotonnières ont des résultats négatifs, le fonds leur verse de l'argent sous forme de droits de tirage ; lorsqu'ils augmentent et que les sociétés ont des résultats positifs, les sociétés cotonnières abondent le fonds, qui reconstitue ainsi ses ressources. Mais ce fonds pourra également être alimenté par des contributions extérieures, ce qui s'avère notamment indispensable au lendemain de sa création et dans le contexte de crise que connaît la filière cotonnière burkinabè si l'on veut qu'il puisse démarrer le plus rapidement possible.

Ce sont précisément deux contribution extérieures qui vont permettre au fonds de lissage de devenir opérationnel, toutes deux fournies par l'AFD (l'Agence française de développement). La première, fin 2007, à travers un abondement direct à hauteur de 11,8 milliards de francs CFA (18 millions d'euros) : 2 milliards sous forme de subvention, 9,8 milliards sous forme d'un prêt très concessionnel à l'État, rétrocédé à l'interprofession – le prêt est à un taux de 1%, sur 30 ans, dont 10 de différé. La seconde, en 2008, à travers un abondement par l'UNPCB à hauteur de 2 milliards de francs CFA (3 millions d'euros), dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de renforcement de la filière coton du Burkina (PRFCB), intégralement financé par l'AFD sous forme de subvention. Les contributions sont virées sur un compte ouvert à la BOA (Bank of Africa), banque avec laquelle la structure en charge du suivi du fonds, l'Association du fonds de lissage (AFDL), a passé un contrat de mandat de gestion. C'est à la BOA qu'il incombe désormais i) de calculer, en début de campagne, le prix de tendance FOB du coton-fibre sur le marché et le prix plancher d'achat du coton-graine aux producteurs qui en découle, ii) d'établir, en fin de campagne, les résultats, en dégageant le montant des soutiens dus, ainsi que le montant éventuel du prix d'achat complémentaire.

Depuis son institution, le fonds de lissage est intervenu comme suit :

+au titre de la campagne 2006-2007, déficitaire, les droits de tirage des sociétés cotonnières ont été de 8,9 milliards de francs CFA ;

+au titre de la campagne 2007-2008, bénéficiaire, le fonds a été abondé à hauteur de 2,8 milliards de francs CFA ;

+au titre de la campagne 2008-2009, déficitaire, les droits de tirage ont été de 3,6 milliards de francs CFA ;

+au titre de la campagne 2009-2010 en cours, initialement prévue comme déficitaire (sur la base du prix de vente moyen de la fibre d'avril à septembre 2009, soit à 598 francs CFA/kg), et qui pourrait en définitive être bénéficiaire (en janvier 2010, le prix de vente moyen de la fibre a été de 785 francs CFA/kg), le fonds pourrait à nouveau être abondé – une bonne nouvelle, qui reste toutefois à être confirmée.

2.3.3. De nouvelles voies explorées pour produire « mieux » ou « autrement »

Pour produire « mieux » ou « autrement », trois voies principales sont actuellement explorées au Burkina Faso : l'amélioration du mode de production du coton conventionnel, le développement de la production de coton équitable, le passage au coton génétiquement modifié.

L'amélioration du mode de production du coton conventionnel

Des voies nouvelles sont explorées depuis longtemps, à l'initiative en particulier de la recherche cotonnière, en vue d'initier des pratiques moins coûteuses en matière de *fertilisation* et de *traitement phytosanitaire*.

Concernant la *fertilisation* du cotonnier, un recours plus large à un complément de *fumure organique*, sous la forme notamment d'utilisation de *fumier*, dont la production est aujourd'hui possible dans l'Ouest burkinabè grâce à l'importance du cheptel bovin de culture attelée, pourrait permettre de réduire la quantité d'engrais minéral recommandée (200 kg/ha) et contribuer ainsi à réduire cette ligne de coût. Une enquête conduite en 2006 par une sociologue de l'INERA, Aurokiatou Namono-Traoré, auprès d'un échantillon de 140 producteurs de coton de l'Ouest, montre que cette production de fumier y est aujourd'hui effectivement engagée, puisque la moitié des agriculteurs rencontrés possèdent une *fosse fumière*.

Concernant le *traitement phytosanitaire* du cotonnier, diverses voies alternatives ont été expérimentées dans l'Ouest burkinabè depuis le début des années 1990 : la *Lutte étagée ciblée* (LEC), la *Lutte sur seuil* (LS), la *Gestion intégrée de la production et des déprédateurs* (GIPD). Les techniques préconisées ont en commun de recourir le moins possible aux insecticides de synthèse. À ce jour, aucune n'a cependant été couronnée de succès.

Une troisième voie susceptible d'améliorer le mode de production du coton conventionnel est aujourd'hui expérimentée dans l'Est du pays. Il s'agit de la technique du *Semis sous couvert végétal* (SCV). Cette technique, qui consiste à maintenir un couvert végétal permanent sur la parcelle cultivée et à pratiquer le semis direct du coton sous ce couvert, a au moins quatre avantages : elle permet de réduire le temps de travail (puisque'il n'y a pas de labour), elle améliore la fertilité organique des sols, elle augmente la capacité de rétention des sols en eau, elle ouvre la voie aux cultures fourragères permettant de développer l'élevage. Une limite forte réside toutefois dans son incompatibilité avec la vaine pâture, couramment pratiquée partout au Burkina Faso. Sa diffusion dépend en fait d'évolutions majeures des systèmes

agaires et des règles foncières en usage, impliquant notamment la clôture des champs. De l'expérimentation en cours, il ressort que le SCV ne fait l'unanimité ni chez les producteurs ni chez les responsables locaux de l'UNPCB.

L'amélioration du mode de production du coton conventionnel n'est pas impossible, mais elle est loin d'être acquise. Le développement, depuis le début de la décennie 1990, chez certains insectes de résistances aux insecticides – notamment d'*Helicoverpa armigera* au groupe des pyréthrynoïdes – ne favorise par ailleurs pas l'adoption de méthodes plus « naturelles », puisque, pour maîtriser ce ravageur, il a fallu recourir à un produit organophosphoré particulièrement nocif et pour l'homme et pour l'environnement, l'*endosulfan*.

Le développement de la production de coton équitable

Une seconde voie explorée pour produire du coton « autrement » est celle du *coton équitable*. Pour être reconnu comme *équitable*, le coton en question doit à la fois avoir été produit de façon *biologique*, c'est-à-dire sans engrais minéraux ni pesticides de synthèse, et *éthique*, c'est-à-dire dans le respect d'un certain nombre de règles morales. Moyennant quoi le label de *coton équitable* lui est décerné, ce qui lui permet d'être commercialisé à un prix supérieur à celui du coton conventionnel.

Au Burkina Faso, la production de coton équitable a commencé en 2004-2005, sous l'impulsion de l'ONG suisse Helvetas. Elle se poursuit en 2005-2006 sous l'égide de l'UNPCB. En 2006-2007, quelque 1 200 producteurs participent à l'opération, dont 40% de femmes, sur quatre sites répartis à travers le pays. La première année, la production a été de 15 tonnes de coton-graine, la seconde année de 152 tonnes, la troisième année de 347 tonnes. En 2006-2007, le kilo de coton-graine équitable est acheté au prix de 272 francs CFA, majoré d'une « prime sociale » de 34 francs CFA, soit à un prix total de 306 francs CFA, contre 165 francs CFA le kilo de coton conventionnel. D'après un document édité par Helvetas en 2006, « pour ce qui est du revenu [...], la rentabilité est égale à celle du coton conventionnel si un rendement de 700-800 kg/ha est atteint » (Helvetas, 2006). En 2006-2007, les 347 tonnes de coton-graine avaient été obtenues sur une superficie de 687 ha, soit avec un rendement moyen de 505 kg/ha seulement, donc très en-dessous du niveau auquel ce type de culture est censé être aussi rentable que celle du coton conventionnel.

En juillet 2007, les représentants de trois firmes étrangères – américaine, indienne et sri lankaise – ont signé une convention d'achat de coton biologique avec l'UNPCB.

En 2008, le Burkina Faso est devenu le 10^e producteur mondial de coton bio, avec une production d'environ 2 000 tonnes de coton-fibre (source : Organic Exchange). Mais, avec la crise financière, la demande plafonne. Les entreprises ont moins le goût du risque. Elles attendent de voir comment les consommateurs vont réagir à la récession. Les clients d'Helvetas – la chaîne de lingerie américaine Victorias' Street et plusieurs sociétés suisses dont la société Reinhart, spécialisée dans le commerce du coton, le détaillant Migros et le groupe textile Switcher – n'ont pas annulé leurs commandes, mais n'en ont pas passé de nouvelles. Dans ce climat, au Burkina et au Mali, Helvetas n'accepte plus de nouveaux agriculteurs bio actuellement (source : Jeune Afrique, 17 février 2009).

Le passage au coton génétiquement modifié

Bien plus porteuse d'avenir semble par contre être la voie, en cours d'adoption au Burkina, du *coton génétiquement modifié*. À partir de 2003, des essais ont été conduits en station dans l'Est (Fada-N'Gourma) et dans l'Ouest (Farako-Ba) du pays par la firme américaine Monsanto et par le groupe suisse Syngenta. Tous deux cherchaient à développer une variété de coton présentant des capacités d'autoprotection à la fois contre les ravageurs carphages – dont le plus redoutable est actuellement en Afrique de l'Ouest la chenille *Helicoverpa armigera*, devenue résistante aux produits de traitement classiques – et les ravageurs phyllophages, et adaptée aux conditions agro-climatiques locales. La technique, rappelons-le, consiste à introduire dans une variété de coton donnée un gène, d'origine bactérienne ou végétale, capable de produire une protéine insecticide lui permettant de résister à ces ravageurs. Monsanto a mené ses essais à partir du gène *Bacillus thuringiensis* (dit Bt), Syngenta du gène *Vegetative Insecticidal Protein* (dit VIP). Les variétés de coton sur lesquelles ont porté l'expérimentation sont, quant à elles, *locales*. Des études ont été parallèlement conduites en laboratoire, en partenariat avec l'INERA (l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles), pour répondre à la question cruciale relative aux risques encourus par les cultures vivrières associées à la culture du coton. À partir de 2006, des essais ont également été réalisés en plein champ.

L'adoption du coton génétiquement modifié est censé avoir *a priori* un impact économique plutôt positif pour les producteurs. Les promoteurs du coton Bt affirment qu'il présente au moins trois avantages : utilisation réduite des pesticides (le nombre des traitements insecticides pourrait être ramené de 6 à 4, voire même à 2 seulement), augmentation de 30% des rendements à l'ha (du fait d'une incidence moins forte de la pression parasitaire), et par conséquent hausse des revenus des agriculteurs. En ce qui concerne tout particulièrement la maîtrise de la pression parasitaire, une étude conduite en champs confinés au Burkina de 2003 à 2005, sur trois saisons de culture, par une équipe de chercheurs américains de l'Université d'État de l'Oklahoma a montré que, pour le coton Bt dit de 2^{ème} génération, le Bollgard II de Monsanto, une augmentation de rendement de 15% a été obtenue, sous des conditions de pression de lépidoptères nuisibles faibles à moyennes, avec une réduction des pulvérisations d'insecticides des deux tiers (Sidwaya, 20 novembre 2008). Reste un point faible : le coût de la semence OGM dont les producteurs de coton auront chaque année à s'acquitter auprès de Monsanto ou de Syngenta...

Dès 2003, des paysans opposés à l'introduction du coton OGM au Burkina créent le Syndicat national des travailleurs de l'agropastoral (SYNTAP), qui devient leur porte-parole. En février 2008, un autre collectif anti-OGM, la Coalition des organisations de la société civile pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), organise une caravane dans les zones cotonnières de l'Ouest du pays pour «alerter le monde rural sur les risques environnementaux, sanitaires, socio-économiques et politiques» des produits transgéniques (Sidwaya, 19 février 2008). Ce collectif est constitué de chercheurs et d'universitaires burkinabè, qui reprochent notamment aux autorités en charge de ce dossier l'absence de débat. L'impact sanitaire pose tout particulièrement question : concernant l'huile de coton issue du coton OGM, la toxine Bt ne provoquera-t-elle pas des dommages à l'intestin humain ?

Un rappel concernant le coton OGM dans le monde : en 2007, 43% de la production mondiale de coton est issue de plantes génétiquement modifiées, soit 15 millions d'hectares. Les États-Unis en produisent depuis 1997 (85% des superficies en 2007), la Chine depuis 1998 (66%),

l'Inde depuis 2002. L'Afrique du Sud est le premier pays africain à adopter le coton OGM, en 1998 (85% en 2007).

En juin 2008, le Burkina franchit le pas : le conseil des ministres autorise la SOFITEX et l'INERA, en qualité de cocontractants, à procéder à la signature du contrat de licence d'une variété de coton transgénique, de type Bt (*Bacillus thuringiensis*), le Bollgard II (celle précisément sur laquelle a porté l'expérimentation conduite par des chercheurs américains de l'Université d'État de l'Oklahoma), avec la firme américaine Monsanto, et donne des instructions aux ministres en charge de la recherche scientifique, de l'environnement, de l'agriculture et du commerce en vue d'assurer une veille rigoureuse sur la mise en œuvre d'un programme de multiplication de semences pour la campagne 2008-2009 et portant sur la culture en plein champ de 15 000 hectares de coton OGM. Une quantité de 272 tonnes de semences de coton génétiquement modifié, en conditionnement de 25 kg/sac, est acheminée au Burkina Faso les 21 et 22 juin 2008. Ces semences sont réceptionnées par la SOFITEX en présence d'un huissier de justice et de l'Agence nationale de biosécurité (ANB, créée en 2005). Toutes les zones de production sont concernées par la multiplication de la semence OGM, avec des mesures pour l'isolement des parcelles. 8 502 hectares seront effectivement semés (à cause de l'arrivée tardive des semences), dont 908 seront « rejetés » pour non-respect des exigences techniques (conditions d'isolement...) et donc 7 594 ha considérés comme exploitables en semences OGM. Des distances d'isolement de 15 mètres entre les champs doivent rendre « négligeables », d'après le directeur du programme coton de l'INERA, les traces d'OGM dans les cultures conventionnelles, traces estimées entre 0 et 0,4%. *3 800 tonnes de graines ont été obtenues* (source : AICB, avril 2009). Pour les opposants, il s'agit d'une pollution. Les distances d'isolement recommandées entre un champ de coton conventionnel et un champ de coton Bt sont en fait de 25 mètres.

Dans son numéro de février 2009, le *Monde diplomatique* publie, sous la plume de Françoise Gérard, un long article sur cette introduction du coton OGM au Burkina, intitulé « Monsanto à l'assaut du Burkina Faso. L'introduction du coton transgénique provoque la colère des paysans africains ». Les « dessous » et les « non-dits » de cette initiative à tous égards révolutionnaire y sont notamment abordés et traités sans complaisance. L'auteur de l'article se range manifestement dans le camp du front anti-OGM... Un article de *Jeune Afrique* en date du 19 mai 2009, intitulé « Burkina Faso. L'expansion des cultures de coton transgénique fait débat », met par ailleurs en parallèle les points de vue – opposés – de deux scientifiques burkinabè : celui du professeur Alassane Séré, responsable d'une association favorable aux OGM, Burkina biotech, qui fait valoir que « personne ne s'est inquiété jusqu'à présent des dégâts causés par les pesticides pour le traitement du coton conventionnel » ; celui de l'écologiste Yacouba Touré, membre du Réseau des acteurs verts de l'Afrique de l'Ouest, qui rappelle qu'« aucune expertise indépendante ne nous a montré l'innocuité de cette technologie » (Jeune Afrique, 19 mai 2009)..

Pour la campagne 2009-2010, il est officiellement prévu par le ministère de l'Agriculture de semer 118 000 ha de coton OGM (soit le quart de la surface totale semée en 2008-2009). Le prix de cession des semences est fixé à 27 000 francs CFA/ha. Un accord sur la répartition des royalties est intervenu entre Monsanto et l'État : 28% pour Monsanto et 72% pour la partie nationale (60% pour les paysans, 12% pour les structures de recherche sur le coton Bt), car les variétés sont issues de la recherche burkinabè (l'État est donc copropriétaire, avec Monsanto, des variétés génétiquement modifiées). Le prix de cession de la semence conventionnelle non délimitée est, quant à lui, fixé à 870 francs CFA le sac nécessaire à l'ensemencement d'un hectare.

Si l'on procède à une comparaison, pour la campagne 2009-2010, entre la MARI escomptable avec la semence conventionnelle et celle escomptable avec la semence OGM, sur la base des prix des intrants officiellement annoncés pour la campagne, de deux traitements insecticides avec la semence OGM au lieu de six avec la semence conventionnelle, d'un rendement de 1 tonne/ha pour l'une et l'autre semences et du prix d'achat au producteur de 160 francs CFA le kilo de coton-graine de premier choix, on obtient les résultats suivants :

Campagne 2009-2010. MARI escomptable selon le type de semence utilisé

Calcul de la MARI, en francs CFA	Pour 1 hectare de coton conventionnel	Pour 1 hectare de coton OGM
Coût des intrants		
<i>-Semence</i>		
.conventionnelle non délimitée (1 sac de 40 kg)	870	
.OGM		27 000
<i>-Engrais</i>		
.NPK (3 sacs de 50 kg x 13 200 francs)	39 600	39 600
.Urée (1 sac)	14 400	14 400
<i>-Pesticides</i>		
.coton conventionnel (6 litres x 4 342 francs)	26 052	
.coton OGM (2 litres x 4 342 francs)		8 648
Total	80 922	89 648
MARI escomptable (rendement = 1 tonne, prix d'achat au producteur = 160 f CFA		
<i>-Revenu brut</i>	160 000	160 000
<i>-Marge après remboursement des intrants</i>	79 078	70 352
<i>-Différence selon type de semence</i>	+8 726	-8 726

À rendement égal, la culture du coton conventionnel serait donc plus rentable que celle du coton OGM. La différence de MARI, de 8 726 francs CFA/ha, équivaut à une production de 54,5 kg de coton-graine. Pour avoir une rentabilité égale, il faut donc que la culture du coton OGM ait un rendement plus élevé d'au moins 5,5%. La « publicité » faite en faveur de sa promotion en promet 30%, ce qui veut dire un rendement à l'hectare de 1 300 kg... On en saura plus quand les résultats de la campagne 2009-2010 seront connus.

Si l'introduction du coton génétiquement modifié au Burkina Faso est susceptible d'avoir des retombées positives pour les producteurs, il n'est pas certain toutefois que les difficultés financières que connaît aujourd'hui la filière cotonnière de ce pays seront résolues pour autant. La part du coût de production que représente l'achat du coton-graine dans ses comptes a, certes, des chances d'évoluer à la baisse, mais la question du prix de vente du coton-fibre sur le marché mondial demeurera largement tributaire et de l'évolution du cours mondial de cette matière première et de l'évolution du taux de change entre le dollar et le franc CFA, deux facteurs qui constituent des variables sur lesquelles le Burkina n'a aucune prise.

2.3.4. Un accompagnement de la filière par les bailleurs de fonds extérieurs qui prêche à l'optimisme

L'Union européenne est tout particulièrement sensible aux difficultés que connaissent les filières cotonnières africaines depuis le début du 3^{ème} millénaire. En juillet 2004, elle organise avec 24 pays africains un *forum sur le coton*, qui se tient à Paris et dont l'objectif est de définir ensemble, dans le cadre d'un véritable *partenariat Union européenne – Afrique*, un *plan d'action*, en quelque sorte une « feuille de route » de soutien au coton africain.

Dans les initiatives financées depuis la mise en œuvre de ce Partenariat Union européenne – Afrique sur le coton, le Burkina est non seulement présent dans la demi-douzaine de *projets régionaux* qui ont vu le jour mais il a également été bénéficiaire d'appuis importants pour l'exécution de *projets nationaux*. Au titre des seuls projets nationaux, dont le financement n'est par ailleurs pas toujours le fait de la seule Union européenne ou de pays de l'Union européenne, les initiatives suivantes doivent être citées :

-financement par l'Agence française de développement (AFD), sous forme d'un prêt d'un montant de 15,2 millions d'euros accordé en mai 2006, d'un programme de développement agricole et industriel initié par la SOCOMA (la Société cotonnière du Gourma) dans l'Est du pays ; le programme comprend deux volets :

- .un volet agricole et environnemental développé selon trois axes – l'agro-écologie, la préservation de l'espace et la diversification des cultures et des sources de revenus pour les exploitants agricoles –,
- .un volet industriel : la construction d'une usine d'égrenage d'une capacité de 50 000 tonnes à Komienga ;

-financement, sous forme de subvention, d'un Projet de renforcement de la filière cotonnière burkinabè (PRFCB) d'un montant de 14,7 millions d'euros, un projet cofinancé par l'AFD, à hauteur de 11 millions d'euros, et la Banque mondiale, à hauteur 3,7 millions d'euros (5 millions de dollars, via le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales, PAFASP) ; le projet, qui fait suite à deux projets successifs d'appui aux organisations de producteurs de coton financés par l'AFD entre 1997 et 2005 (le PA-OPA, Projet d'appui aux organisations professionnelles agricoles en zone cotonnière, et le PA-POPC, Projet d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs de coton), a démarré en mai 2007 et doit se poursuivre jusqu'à fin 2011 ; les objectifs en sont les suivants : améliorer la productivité au champ et les revenus des exploitants, renforcer la structuration des organisations de producteurs, améliorer l'environnement économique et social de la filière (par la réalisation d'infrastructures rurales et la mise en œuvre d'un volet santé), améliorer l'environnement financier de la filière (un abondement à hauteur de 3 millions d'euros du fonds de lissage est notamment prévu) ; une contribution est par ailleurs attendue des sociétés cotonnières sur les volets « conseil à l'exploitation familiale » et « infrastructures rurales », pour un montant de 994 000 euros, et des OPC (Organisations de producteurs de coton) sur les volets « alphabétisation », « conseil en gestion financière des OP de base » et « renforcement des capacités de l'UNPCB », pour un montant de 5,6 millions d'euros ; l'État a rétrocédé la subvention à l'UNPCB, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre du projet, avec l'assistance technique de la SOFRECO (Société française de réalisation, d'étude et de conseil) ;

-financement par la Coopération autrichienne d'un Projet d'appui à la commercialisation du textile artisanal (PACOTA), dont l'objectif est la promotion du textile artisanal (création

d'une « force de vente » pour la distribution des produits artisanaux) ; la part du coton actuellement transformé au Burkina sous forme artisanale ne dépasse pas 1% de la production nationale... ; le projet met aussi l'accent sur la « protection de l'environnement » : il prévoit notamment une utilisation moindre des produits chimiques dans la teinture, en faveur de produits naturels faits à base de plantes ... ; le PACOTA est officiellement lancé le 26 octobre 2008, lors d'un atelier tenu à Bobo-Dioulasso ;

-financements auxquels doivent être ajoutés, pour mémoire :

.celui accordé par la Commission européenne, en 2007, à l'UNPCB, via l'État burkinabè, pour lui permettre de participer à la recapitalisation des sociétés cotonnières (10 millions d'euros, sous forme de don) ;

.celui accordé par l'AFD, en 2007, à l'État au titre de l'abondement du fonds de lissage (15 millions d'euros, dont 3 millions sous forme de subvention).

Mais la Banque mondiale n'est pas non plus indifférente aux difficultés financières que connaît la filière cotonnière burkinabè. Dans le cadre du septième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 7), un financement de 45 milliards de francs CFA – dont 33 milliards sous forme de don – est octroyé au Burkina en juillet 2007. Il devrait en particulier permettre, selon le ministre de l'Économie et des Finances, « de remédier à la crise qui secoue le secteur cotonnier » (Sidwaya, 25 juillet 2007).

Doivent, enfin, également être mentionnées deux initiatives à portée régionale dont le Burkina est bénéficiaire et qui affichent chacune une originalité bien particulière :

-la création à Bobo-Dioulasso, en 2007, d'une Université du coton. Il s'agit d'une initiative de l'APROCA (l'Association des producteurs de coton africains), qui vise l'ensemble des pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre. La première formation a eu lieu du 8 au 12 septembre 2008 et a réuni 43 participants de 13 pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre, francophones, anglophones et lusophones. Animée par des enseignants de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso et d'HEC-France, elle a porté sur la stratégie d'une organisation professionnelle et sur le leadership. Elle s'est poursuivie en janvier 2009. Elle doit permettre aux leaders des organisations de producteurs de coton de mieux maîtriser le marché et d'intégrer dans la stratégie de développement de leur filière les innovations techniques, managériales et organisationnelles. L'initiative est fortement appuyée par la fondation FARM (Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde). L'appui de l'ACA (l'Association cotonnière africaine) et de groupes partenaires de l'APROCA a été également sollicité. La Commission européenne doit financer une étude de faisabilité portant sur les possibilités de cofinancement de l'initiative ;

-la signature à Ouagadougou, en avril 2009, d'une convention avec le Brésil, qui s'engage à accorder une aide de 4,7 millions de dollars US aux pays du C4 (Burkina Faso, Mali, Bénin et Tchad) au titre d'un « Appui au développement du secteur coton ». Le Brésil souhaite mettre son expérience à la disposition des pays du C4 à travers l'accès aux pratiques de production durables du coton, telles que la technologie du semis direct dont il est le leader mondial. Grâce à la recherche, le Brésil a réussi, en effet, à passer en quelques années du statut d'importateur de coton à celui d'exportateur, avec un taux de rendement moyen de l'ordre de 1 100 kg/ha de coton-fibre (soit un rendement en coton-graine d'environ 2,5 tonnes/ha). Cette aide doit permettre une dynamisation de la recherche, et notamment la mise en œuvre d'une collaboration avec les instituts de recherche brésiliens.

2.4. Des ombres continuent néanmoins à planer sur la filière cotonnière burkinabè

Ces « ombres » concernent à la fois les producteurs de coton, les sociétés cotonnières, la transformation industrielle locale du coton, la recherche cotonnière.

2.4.1. Du côté des producteurs : au moins trois constats négatifs

Une baisse inquiétante du rendement de la culture du coton

Des statistiques de production récentes, il ressort l'évolution suivante du rendement à l'hectare de la culture cotonnière au Burkina Faso :

- campagne 2004-2005 : 1 116 kg/h
- campagne 2005-2006 : 1 075 kg/h
- campagne 2006-2006 : 909 kg/ha
- campagne 2007-2008 : 857 kg/ha
- campagne 2008-2009 : 955 kg/ha.

Cette baisse de rendement peut avoir des causes diverses : baisse de la fertilité des sols, problèmes climatiques, moins bonne maîtrise de l'itinéraire productif (apport de la bonne quantité d'engrais, traitement insecticide et herbicide approprié...). Quelles qu'en soient les causes, cette baisse de rendement est synonyme de moindre productivité pour l'exploitation agricole, donc de moindre gain ; elle peut être, à terme, un facteur de découragement pour le producteur vis-à-vis de la pratique de la culture du coton.

Si l'on procède à une comparaison à l'échelle internationale, par rapport aux principaux pays producteurs, en termes de rendement non pas en coton-graine mais en coton-fibre à l'ha, voici quelle a été l'évolution observée entre 1980-1981 et 2004-2005 (AGRER, 2007b, p. 12) :

- la Chine est passée de 550 à 1 111 kg
- le Brésil est passé de 208 à 1 101 kg
- les Etats-Unis sont passés de 453 à 958 kg
- le Burkina est passé de 310 à 445 kg
- le rendement moyen mondial est passé au cours de la même période de 411 à 744 kg ; il est donc supérieur, en 2004-2005, de 67,2% au rendement moyen obtenu au Burkina.

D'après l'étude citée, « le développement de la culture irriguée dans nombre de pays ne suffit pas à expliquer un tel écart » (ibid.).

Un lourd endettement des Groupements de producteurs de coton (GPC)

Rappelons que les crédits relatifs à l'acquisition des facteurs de production sont accordés aux producteurs *via* des *groupements*, au sein desquels les producteurs membres se portent solidairement caution des crédits dont ils sont bénéficiaires de la part des organismes prêteurs. Cet endettement est fait de deux types d'impayés : des impayés externes (vis-à-vis des institutions de crédit), des impayés internes (vis-à-vis du GPC, donc entre membres du même groupement). À la fin de la campagne 2007-2008, qui a non seulement connu une forte désaffection des producteurs pour la culture du coton mais qui a également été caractérisée par une pluviométrie défectueuse, la situation de ces impayés est la suivante :

-impayés externes : 867 millions de francs CFA ; l'importance des impayés externes risque de décourager, en ces temps de crise financière, les institutions bancaires qui accordent les crédits permettant aux producteurs d'acquérir leurs facteurs de production et les inciter à durcir, voire à réduire, l'accès à ces crédits ; ils seront rééchelonnés sur une période de 3 ans ;

-impayés internes : leur montant est évalué à 4,335 milliards de francs CFA au 30 novembre 2008 ; l'importance des impayés internes risque de décourager les producteurs *créditeurs* au sein du GPC, frustrés d'être privés d'une partie de leurs gains ; lors du lancement de la campagne cotonnière 2009-2010, l'État burkinabè décide d'apurer ces impayés internes et d'accorder à cet effet à la filière une aide de 4,35 milliards de francs CFA.

Une MARI de moins en moins attrayante

Un rendement en baisse, un prix d'achat au producteur en baisse, un coût des intrants en hausse (malgré la subvention de l'État) : pour la campagne en cours, celle de 2009-2010, elle n'est plus que de 79 000 francs CFA/ha, voire d'environ 70 000 francs CFA seulement en cas d'utilisation de semences OGM si le rendement/ha n'est pas supérieur à celui obtenu avec la semence conventionnelle, alors qu'avant la crise le niveau de la MARI était le plus souvent supérieur à 100 000 francs CFA, « le niveau jugé globalement acceptable » par les producteurs, d'après la SOFITEX. Pour mémoire, lors de la campagne 2004-2005, elle avait été de 156 700 francs CFA !

2.4.2. Du côté des sociétés cotonnières : une dépendance accrue

Une dépendance de plus en plus grande vis-à-vis du système bancaire international

Pour préfinancer à la fois le coût des intrants agricoles nécessaires à la production cotonnière et les opérations d'égrenage du coton-graine, les sociétés cotonnières sont obligées, chaque année, de recourir à des emprunts. En plus de l'appui qui lui est apporté par un pool bancaire national, dont le chef de file est la BIB (Banque internationale du Burkina), la SOFITEX, par exemple, qui est l'« opérateur historique » de la filière, recourt quasi systématiquement pour ses besoins de financement au système bancaire international. Ces besoins sont considérables : en 2006-2007, le montant du prêt obtenu d'un pool bancaire ayant comme chef de file la HSBC (Hong-Kong Shanghai Banking Corporation) s'est élevé à 65 millions d'euros (42 milliards de francs CFA), en 2007-2008 à 60 millions d'euros (39 milliards de francs CFA), en 2008-2009 à 34,4 millions d'euros (22,5 milliards de francs CFA). Au cours de la même période, la BID (Banque islamique de développement) lui a octroyé 43,3 milliards de francs CFA supplémentaires. Dans le contexte de crise qui caractérise depuis le second semestre 2008 le système bancaire international et compte tenu de la situation critique des sociétés cotonnières locales, celles-ci continueront-elles à accéder à cette manne extérieure sans laquelle elles ne pourraient poursuivre leurs activités ?

Une dépendance de plus en plus grande de la principale société cotonnière locale, la SOFITEX, de l'État burkinabè

Après la non-participation de DAGRIS à la recapitalisation de la SOFITEX, l'État burkinabè détient, depuis fin 2007, plus de 60% des parts du capital social de la société, le second actionnaire de « poids » étant l'UNPCB, c'est-à-dire les producteurs. C'est dire la responsabilité qui est aujourd'hui celle de l'État dans le fonctionnement de la SOFITEX : il doit intervenir en cas de difficulté. Nous avons vu que, lors de la campagne 2007-2008, il a

accordé une subvention aux intrants de 3 milliards de francs CFA à l'ensemble de la filière, lors de la campagne 2008-2009 de 6,5 milliards, lors de la campagne 2009-2010 de 7 milliards de francs CFA. Pendant combien de temps l'État burkinabè, qui n'est pas immensément riche, pourra-t-il ainsi jouer les mécènes ?

Une dépendance forte de la demande internationale de coton-fibre

Plus de 60% de la production burkinabè de coton-fibre est aujourd'hui exportée vers la Chine, premier consommateur mondial de coton (depuis la campagne 2005-2006, où le Burkina Faso a été le 3^{ème} fournisseur de coton de la Chine, après les États-Unis et l'Ouzbékistan). En 2007-2008, la consommation de la Chine est demeurée à peu près stable, mais en 2008-2009, elle a connu un important recul du fait de la crise économique mondiale et de la baisse de la demande de produits textiles. En 2009-2010, elle repart toutefois de nouveau à la hausse...et devrait continuer sur cette hausse, d'après les estimations du CCIC, en 2010-2011. Mais le Burkina parviendra-t-il à conserver la place qu'il a sur ce marché face à la concurrence grandissante d'autres producteurs, parmi lesquels le second producteur de coton du monde, l'Inde ? Et, surtout, à quel prix y parviendra-t-il ?

2.4.3. Du côté de la transformation industrielle locale du coton : un investissement non dépourvu de risques

Dès 1968, un *complexe textile* est créé à Koudougou, sur financement de l'État et sous l'appellation de Société voltaïque des textiles (VOLTEX), en vue de la transformation sur place d'au moins une partie de la fibre produite dans le pays. En 1984, sous le Burkina Faso de la révolution sankariste, le complexe est rebaptisé « Faso Fani », littéralement les « habits du Faso ». Il est alors censé se spécialiser dans la production de pagnes tissés traditionnels, mais les résultats ne sont pas concluants. Il connaît des difficultés à répétition et finit par fermer ses portes à la fin de la décennie 1990. En 2005, des travaux de réhabilitation de l'usine sont entrepris. Le nouveau complexe textile porte le nom de FASOTEX, Société des textiles du Faso. Il devient opérationnel début 2006 et mettra sur le marché des pagnes, des tee-shirts et des chemises.

En janvier 2000, une *filature* ouvre à son tour ses portes à Bobo-Dioulasso, la FILSAH (Filatures du Sahel). Elle a une capacité de production de 5 000 tonnes de fil. Montant de l'investissement : 5,2 milliards de francs CFA. Les capitaux sont entièrement privés et proviennent du Nord (55%) et du Sud (45%). La FILSAH fabrique deux gammes de produits : le fil Open End 100% coton cardé, utilisé dans le tissage industriel et artisanal ; la toile d'emballage fabriquée à partir de déchets de coton, destinée à l'emballage des balles de coton mais utilisable également à des fins domestiques (couvertures, serpillères). L'activité de la société est tournée à 97% vers l'exportation (en Europe, au Maghreb, en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale) et à 3% seulement vers le marché national. Elle n'a pas été sans connaître d'importantes difficultés à partir de 2002, liées au conflit ivoirien, la Côte d'Ivoire étant censée lui acheter une partie notable de sa production.

Depuis la suppression, le 31 décembre 2004, de l'accord multifibres, qui a entraîné une inondation du marché textile burkinabè de produits chinois, on ne voit toutefois pas quel pourrait être l'avenir d'une industrie textile productrice de produits finis dans un pays comme le Burkina. Si FILSAH occupe un créneau qui la met à l'abri de la concurrence chinoise, ce n'est pas le cas de FASOTEX...

2.4.4. Du côté de la recherche d'accompagnement : de plus en plus de difficultés à trouver des financements

À l'échelle nationale, la culture du coton bénéficie de l'accompagnement vigilant d'un dispositif de recherche scientifique spécifique. Dans les temps anciens, cet accompagnement était de la compétence de l'IRCT (Institut de recherche sur le coton et les textiles tropicaux), présent dans le pays depuis 1960 ; au Burkina, il relève aujourd'hui de celle de l'INERA (Institut de l'environnement et de recherches agricoles), dans le cadre d'une convention d'Appui à la recherche cotonnière (ARC) passée avec les sociétés cotonnières locales. Un « programme coton » est ainsi mis en œuvre par l'INERA, qui comprend trois volets : un volet « génétique », articulé sur la sélection variétale ; un volet « entomologie », articulé sur la protection phytosanitaire ; un volet « agro-économie », articulé sur l'amélioration des systèmes de production paysans. Le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) a été souvent présent, humainement et financièrement, dans les divers volets du programme. Depuis la création de l'AICB en 2004, c'est à cette instance de concertation qu'il appartient aujourd'hui de définir le contenu de la demande de recherche et de passer commande auprès de l'INERA... Avec des résultats financiers quasi régulièrement négatifs depuis 2004, les sociétés cotonnières ont tendance à réduire ce type de commande au strict minimum.

À l'échelle sous-régionale, pour essayer de faire face ensemble à la montée en puissance de la pression parasitaire, et notamment de l'émergence d'un phénomène de résistance de l'un des principaux insectes ravageurs du cotonnier, la chenille carpophage *Helicoverpa armigera*, aux insecticides de type pyréthrinoïdes, se met en place, en mars 1998 et à l'initiative des sociétés cotonnières ouest-africaines, un Projet régional de prévention de la résistance de *Helicoverpa armigera* aux pyréthrinoïdes en Afrique de l'Ouest (PR-PRAO). L'application d'un programme de traitement découpé « en fenêtres » est décidée – trois au total, au sein desquelles différentes matières actives sont proposées en vue de cibler à chaque fenêtre un groupe spécifique d'insectes. Le programme est expérimenté au Burkina lors de la campagne 1998-1999, avant d'être adopté et systématisé à l'échelle de l'ensemble du pays à partir de la campagne 1999-2000. Le produit insecticide de type pyréthrinoïde est remplacé par un produit de type organochloré, l'endosulfan, plutôt efficace pour lutter contre *Helicoverpa armigera*, mais malheureusement relativement néfaste et pour l'homme et pour l'environnement.

Parallèlement au PR-PRAO, un projet de recherche destiné à mieux comprendre à la fois les populations de ravageurs et les mécanismes qu'elles opposent aux insecticides, mais aussi à définir de nouveaux procédés de traitement du cotonnier pour la sous-région, est mis en route en 2002, le Projet de gestion de la résistance des insectes du cotonnier (Projet GERICO). Il bénéficie d'un financement du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) du ministère français des Affaires étrangères, à hauteur de 686 021 euros (450 millions de francs CFA), pour une durée de 4 ans. La mise en œuvre en sera confiée au CIRAD.

Fin 2006, un nouveau projet sous-régional prend la relève du PR-PRAO : le Projet régional de protection intégrée du cotonnier en Afrique (PR-PICA). Le budget envisagé est de 1,5 milliard de francs CFA (2,3 millions d'euros). Comme le PR-PRAO, le projet est financé par les sociétés cotonnières, mais bénéficie également de l'appui de firmes agro-pharmaceutiques. Une aide a également été sollicitée auprès de l'UEMOA. La gestion de la résistance aux insecticides en demeure une préoccupation fondamentale, mais il ambitionne également de mettre à la disposition des producteurs des innovations technologiques qui allient amélioration

de la productivité et préservation de l'environnement et qui permettent de développer des systèmes de production durables. Le secrétariat permanent en est basé à Bobo-Dioulasso. D'une durée initiale de 3 ans, il a fait l'objet dès 2007 d'une prorogation de 3 années supplémentaires... Le financement du projet semble aujourd'hui être particulièrement en difficulté du fait de la crise que connaissent les sociétés cotonnières.

x x
x

La filière cotonnière burkinabè, après avoir affiché pendant une quarantaine d'années des résultats globalement plutôt performants, connaît, depuis la campagne 2004-2005, d'importantes difficultés. Elle a été d'autant plus gravement touchée par les facteurs handicapants de type conjoncturel qui, depuis le début du millénaire, affectent si fortement l'ensemble de l'économie cotonnière des pays africains de la zone franc qu'elle en est, par le volume de coton produit au Burkina Faso, celle qui affiche le chiffre d'affaires le plus important. La présentation de ce que sont aujourd'hui ses difficultés et de ce qu'elle met en œuvre pour essayer d'y remédier nous semble ainsi tout particulièrement emblématique de ce que peut être la situation des filières cotonnières des 10 autres pays de la zone. Si cette situation est incontestablement inquiétante, elle n'est pas pour autant désespérée. Deux facteurs exogènes ont en fait joué concomitamment un rôle déterminant dans le déclenchement de la crise financière des sociétés cotonnières des PAZF à partir de 2004 : le cours mondial du coton, le cours du dollar américain. Non seulement le cours mondial du coton, établi en dollar US, a connu une évolution à la baisse, mais le dollar américain lui-même a connu une dépréciation par rapport à l'euro, la monnaie à laquelle le franc CFA est arrimé par une parité fixe, qui est allée en croissant jusqu'au début de l'année 2010, avec les conséquences que l'on sait sur le compte d'exploitation des sociétés cotonnières. Et voilà que, à la surprise générale, le cours du coton repart à la hausse dans les derniers mois de l'année 2009 – la reprise de la demande est plus rapide et plus forte que prévue, notamment de la part de la Chine –, et, de façon encore plus inattendue, le cours du dollar connaît lui aussi une forte remontée par rapport à l'euro à partir de janvier 2010. Pour la filière cotonnière burkinabè, l'horizon s'éclaircit aussitôt de façon spectaculaire : en janvier 2010, elle a vendu son coton-fibre sur le marché international à une moyenne de 785 francs CFA le kg (Source : unpcb.org), contre une moyenne de 598 francs CFA seulement durant la période allant d'avril à septembre 2009 (AICB, avril 2009)... et comparativement, rappelons-le, de 480 francs CFA en décembre 2004. En février 2010, il est encore trop tôt pour savoir quel sera le bilan financier de la campagne 2009-2010 : il n'est pas exclu qu'il redevienne positif.

Cette éclaircie inespérée ne doit pas pour autant faire oublier que la filière cotonnière burkinabè – comme l'ensemble des filières cotonnières des PAZF –, souffre d'un manque de productivité au niveau à la fois des producteurs de coton et des sociétés cotonnières, un facteur handicapant de type structurel qui contribue fortement à son insuffisance actuelle de compétitivité sur le marché mondial. Michel Fok avait déjà attiré l'attention sur ce manque de productivité, caractérisé par « une faible performance des activités tout au long de la filière cotonnière », dans son étude déjà citée de 2006 et qui porte sur l'ensemble du secteur cotonnier des PAZF (cf. ci-dessus). L'Étude diagnostique sur l'intégration commerciale du Burkina Faso (EDIC), réalisée en 2007 sous l'égide de la Banque mondiale, fait le même constat et formule des propositions concrètes pour « accroître la productivité » de la filière cotonnière burkinabè. Ces propositions sont au nombre de huit : changer le comportement des sociétés cotonnières (est notamment visée la SOFITEX, « dont le personnel continue de se comporter en fonctionnaires d'une société parapublique »), renforcer les capacités des

producteurs (« il faut renforcer l'assistance pour faciliter l'adoption de pratiques culturales améliorées »), améliorer les pistes rurales et les moyens de stockage, améliorer l'équipement des producteurs (en permettant à un maximum de producteurs d'accéder à une paire de bœufs, à une charrue et à une charrette), améliorer le paquet d'intrants (en adoptant la semence génétiquement modifiée, qui permettrait d'augmenter le rendement, mais également en effectuant une mise à jour de la nature et du dosage des engrais recommandés pour tenir compte de l'évolution des conditions climatiques et pédologiques), intensifier la recherche agronomique et protéger la fertilité des sols et l'environnement, développer la rotation de la culture du coton avec d'autres spéculations, augmenter la valeur ajoutée en transformant les tourteaux de coton (pour lesquels « il existe un marché local potentiel important », celui de l'alimentation animale, dont les besoins sont insuffisamment assurés en saison sèche) (EDIC, 2007, pp. 22-23). La plupart des objectifs visés par ces propositions sont, en fait, ceux déjà affichés en mai 2007 par le Projet de renforcement de la filière cotonnière burkinabè (PRFCB), financé conjointement par l'AFD et la Banque mondiale (cf. ci-dessus), et l'adoption de la semence de coton génétiquement modifiée sera officiellement avalisée par le gouvernement en juin 2008. Il est vrai que, début 2008, un expert du département Afrique du FMI continue à rappeler que, dans la cas du Burkina Faso, « il est crucial d'améliorer la productivité du secteur du coton pour le rendre compétitif » (Charles Amo Yartey, 2008, p. 5). Les sociétés cotonnières burkinabè – et, tout particulièrement la SOFITEX, la société « historique » – n'ont par ailleurs jamais négligé, il faut le reconnaître, d'investir dans ces différentes voies d'amélioration possible de la productivité de la culture cotonnière. Gageons que la prise de conscience suscitée par les difficultés financières de la filière en faveur d'une indispensable amélioration de la performance de l'ensemble de ses activités ne sera pas effacée par le retour, fin 2009 – début 2010, de meilleurs résultats et que les initiatives engagées pour y parvenir contribueront effectivement à accroître la compétitivité du coton burkinabè sur le marché mondial.

x x
x

Conclusion

Deux « géants » dominent aujourd'hui l'économie cotonnière mondiale : la Chine, qui est à la fois le premier producteur de coton, le premier consommateur et le premier importateur, et les États-Unis, qui sont (et de loin) le premier exportateur.

La Chine fait la pluie et le beau temps sur le marché de la *demande*. Pour satisfaire les besoins de son industrie textile, qui correspondent à quelque 40% des tonnages de coton manufacturés dans le monde et qui sont loin d'être couverts par la seule production nationale, elle est obligée d'importer bon an mal an environ 20% de sa consommation. Il s'agit là de quantités importantes (en moyenne, trois fois supérieures à la totalité de la production annuelle de coton des pays africains de la zone franc, par exemple), dont les modalités d'acquisition sont susceptibles d'avoir un impact déterminant sur le cours mondial. Cette capacité d'impact sur le cours est, par ailleurs, d'autant plus forte que, pour des raisons diverses, la Chine peut décider de réduire ses importations – et ne s'en prive pas – en puisant dans ses *stocks*, dont le volume disponible permet une grande marge de manœuvre, puisqu'il est égal au tiers environ des besoins annuels du pays. La volatilité du cours du coton n'est pas étrangère à la façon dont la Chine gère à la fois ses importations et ses stocks, et elle est d'autant plus grande que la politique mise en œuvre en la matière est largement imprévisible.

Les États-Unis font la pluie et le beau temps sur le marché de l'offre. Si, en 2009-2010, ils ont pratiquement divisé par deux leur production de coton par rapport à 2005-2006, leur contribution aux exportations mondiales n'a que légèrement diminué au cours de la même période, en passant de 39,2% à 33,5%. Nous avons vu ci-dessus que l'évolution du cours mondial du coton n'était pas mécaniquement liée à la capacité d'offre de coton américain au marché. Il n'en est pas moins vrai que le niveau élevé de cette capacité d'offre, quel qu'ait pu être par ailleurs l'impact des subventions qui ont permis à la production américaine d'assurer un tel niveau, a *a priori* plutôt tendance à influencer défavorablement sur le cours du coton, ... à moins que n'intervienne une augmentation notoire de la demande. En 2008-2009, c'est plutôt l'inverse qui se produit avec l'émergence de la crise mondiale, qui n'épargne pas l'économie cotonnière et entraîne notamment une forte régression de la demande – et tout particulièrement de la demande chinoise –, ce qui, avec une offre américaine qui demeure relativement constante, va contribuer à tirer encore davantage le cours vers le bas. Dès 2009-2010, c'est heureusement le scénario inverse qui se produit – la demande repart, l'offre américaine connaît même une légère diminution –, accompagné d'une remontée significative du cours mondial du coton. Il est clair que, dans tous les cas de figure, l'offre américaine joue un rôle de premier plan dans la détermination de ce cours.

Face à ces deux géants, les pays africains producteurs de coton de la zone franc ne pèsent malheureusement pas bien lourd sur la balance du marché mondial. Non seulement leur production est quasi intégralement destinée à l'exportation, mais leur contribution à ce secteur du marché, nous l'avons vu, ne représente en 2008-2009 qu'à peine 8,0%. Sur l'échiquier de la mondialisation, tous les pays de la planète ne jouent, en fait, pas vraiment à armes égales et la libéralisation des échanges prônée par l'OMC sous couvert de ce concept n'a pas généré pour tous les mêmes effets bénéfiques. Comme l'écrit très justement Érik Orsenna dans la conclusion de son ouvrage *Voyage aux pays du coton*, si « officiellement, la concurrence est à l'économie ce que la démocratie est à la politique : la loi morale et le moteur du progrès », dans la réalité, les pays producteurs de coton sont loin d'être égaux dans l'exercice du jeu de l'offre et de la demande et, ceux qui le peuvent, ne se gênent pas pour « fuir les rigueurs et les volatilités du marché », à travers des « subventions ouvertes ou déguisées », des « manipulations monétaires ou douanières », des « batailles de normes », des « contrats préférentiels... ». Et Orsenna de poursuivre : « Comment le Mali peut-il lutter, lui qui ne dispose d'aucune de ces armes interdites ? Comment ne pas comprendre que seule une négociation multilatérale, que seule l'action de l'Organisation mondiale du commerce peuvent mettre en place – et faire respecter – des règles du jeu communes ? » (Orsenna, 2006, pp. 273-274). Comment rivaliser en l'occurrence, pour reprendre un exemple concret cité dans le même ouvrage, avec les milliers d'entreprises, qui, dans la ville chinoise de Datang et dans les campagnes alentour de la province de Zhejiang, fabriquent des *chaussettes*, en faisant travailler leurs employés « souvent sept jours sur sept », « douze heures par jour », pour mille yuans par mois (soit l'équivalent de 100 euros), il est vrai nourris et logés (dans des dortoirs) et, si tout va bien, avec une semaine de répit dans l'année (ibid., p. 235) ? La suppression à compter du 31 décembre 2004 de l'Accord multifibres, que la Chine réclamait avec force depuis son entrée à l'OMC en 2002, a abouti, rappelons-le, à une libéralisation totale du marché textile mondial et conféré à ce pays un avantage comparatif de premier plan dans le domaine de la transformation industrielle du coton. Et on comprend la réticence des investisseurs potentiels, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent dans le monde, à s'engager dans ce type d'activité industrielle, tant il semble aujourd'hui impossible de produire aussi bien et pas plus cher qu'en Chine.

Dans des conditions de compétitivité aussi impitoyables, il importe au premier chef que les filières cotonnières des pays africains de la zone franc retrouvent des comptes d'exploitation équilibrés, qui leur permettent à la fois de poursuivre leur activité, d'accroître leur contribution au marché mondial et de continuer à œuvrer, comme elles le font depuis au moins trois décennies déjà, au développement du continent.

Références et orientations bibliographiques

-AFD, septembre 2009 : Filière coton burkinabè. Séance de travail pour la 5^{ème} revue FRPC 2007-2010 (FMI). Compte rendu informel, Document de travail, 7 p. multigr.

-AGRER (Agriculture et développement agraire), en collaboration avec SERT (Société d'études et des ressources technologiques), 2007 :

a) Diagnostic de la filière coton (au Burkina Faso) et identification d'axes stratégiques, rapport final, 267 p. multigr. ;

b) Stratégies de développement durable de la filière coton au Burkina Faso, rapport amendé, rapport amendé, 60 p. multigr. ;

étude financée sur le 8^{ème} FED par le Fonds d'observation économique et sociale du monde rural (FOESMR) et réalisée pour le compte du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, du ministère du Commerce, de la Promotion de l'entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso.

-AICB (Association interprofessionnelle du coton du Burkina) / GOREUX (Louis), avril 2006a : Fonds de lissage et prix plancher, 21 p. multigr.

-AICB, 2006b : Présentation du nouveau mécanisme de lissage, document de travail, 15 p. multigr.

-AICB-État, mars 2008 : Filière coton au Burkina Faso. Stratégie commune de sortie de crise. État des lieux de mise en œuvre au 19/03/2008, 7 p. multigr.

-AICB, avril 2009 : Cadre de concertation État, partenaires techniques et financiers, acteurs de la crise, 13 p. multigr.

-Banque mondiale (The World Bank), 2009 : Organisation and Performance of Cotton Sectors in Africa. Learning from Reform Experience. Etude réalisée par David TSCHIRLEY, Colin POULTON et Patrick LABASTE, 233 p.

-BERTI (Fabio), HOFIS (Jean-Luc), Zagbaï (Hubert Sery) et LEBAILLY (Philippe), 2006 : « Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux », *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 10 (4), 271-280.

-CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement, UNCTAD en anglais) : sur le site unctad.org, nombreuses données sur le marché du coton. Le site reproduit, entre autres, la note de conjoncture mensuelle relative au marché mondial du coton intitulée *Le coton, ce mois-ci*, qu'établit et publie le CCIC (le Comité consultatif international du coton, ICAC en anglais) depuis juillet 2005.

-COS (Comité d'orientation et de suivi), 2008a : Mise à jour relative au Partenariat Union européenne – Afrique sur le coton, avril 2008, version provisoire, 28 p., sur site coton-acp.org.

-COS (Comité d'orientation et de suivi), 2008b : Mise à jour relative au Partenariat Union européenne – Afrique sur le coton, octobre 2008, 39 p., sur site coton-acp.org.

-COS (Comité d'orientation et de suivi), 2009 : Mise à jour relative au Partenariat Union européenne – Afrique sur le coton, mai 2009, 71 p., sur site coton-acp.org.

-Coton et développement (SARL), 1992-1999 : Pendant 7 ans, de mars 1992 à juin 1999, la SARL *Coton et développement* (dont les principaux associés ont été la CFDT et la Compagnie cotonnière) a publié sous le même intitulé une revue trimestrielle qui se voulait « une revue de vulgarisation en langue française sur le coton » (n° 1). La revue s'est arrêtée au n° 30. Des dizaines d'articles y ont été consacrés à la culture du coton en Afrique, mais aussi dans le monde. Des données précieuses y ont été fournies également, trimestre par trimestre, sur la conjoncture cotonnière internationale. Il s'agit d'une source de documentation précieuse, alimentée par les meilleurs connaisseurs de la question cotonnière et dont on ne peut que regretter la disparition..

-Coton et développement (SARL), 1999 : *Cinquante ans d'action cotonnière au service du développement*, n° hors série de la revue *Coton et développement* publié à l'occasion du 50^e anniversaire de la création de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT).

-CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale), décembre 2008 : *Note de synthèse sur le secteur coton*, diffusée sur le portail web agritrade.cta.com

-DEVÈZE (Jean-Claude) et HALLEY DES FONTAINES (D.), 2005 : Le devenir des agricultures cotonnières. Cas du Burkina Faso. Paris, AFD, 32 p. multigr.

-DEVÈZE (Jean-Claude), éd., 2008 : *Défis agricoles africains*. Paris, Karthala-AFD, 414 p..

-DIAL (Développement, Institutions et Analyses de Long terme), janvier 2008 : Impact de la culture du coton sur les conditions de vie des ménages. Étude sur le Mali et le Burkina Faso. Étude réalisée par Sandrine MESPLÉ-SOMPS (IRD, DIAL), Anne-Sophie ROBILLIARD (IRD, DIAL), Johannes GRÄB (Université de Göttingen), Denis COGNEAU (IRD, DIAL) et Michael GRIMM (Institute of Social Studies, La Haye), 40 p. + annexes.
Étude publiée en octobre 2008 par l'AFD, Département de la recherche, sous le titre *Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest : analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso*, Série Analyses d'impact *ExPost*, n° 1, 84 p.

-EDIC (Étude diagnostique sur l'intégration commerciale du Burkina Faso), septembre 2007 : *Burkina Faso. Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé. Étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du Cadre Intégré*, Étude réalisée par une mission composée d'experts de la Banque mondiale (chef de file) et de l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que de consultants indépendants, 126 p.

-FOK (Michel), 2006 : « Crises cotonnières en Afrique et problématique du soutien », *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 10 (4), 311-323.

- GÉRARD (Françoise), 2009 : « Monsanto à l'assaut du Burkina Faso. L'introduction du coton transgénique provoque la colère des paysans africains », *Le Monde diplomatique*, février 2009.
- GOREUX (Louis), mai 2003 : *Préjudices causés par les subventions des pays industrialisés aux filières cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre*, CMA/AOC (Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), 71 p.
- GOREUX (Louis), juillet 2003 : *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne*, Paris, DGCID-MAE, série Partenariats, étude financée par le ministère français des Affaires étrangères, la Banque mondiale et l'AFD.
- HAZARD (Éric, sous la direction de), 2006 : *Le livre blanc sur le coton. Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté*, ENDA (Environnement et Développement du Tiers-Monde) – DIAPOL (Prospectives, Dialogues politiques), Paris, Maisonneuve et Larose, 197 p.
- HELVETAS (Association suisse pour la coopération internationale), 2006 : *Promotion du coton biologique et équitable : expériences d'Helvetas au Mali, Burkina Faso et Sénégal*. Ouagadougou, 4 p.
- Jeune Afrique, 19 mai 2009 : « Burkina Faso. L'expansion des cultures de coton transgénique fait débat ».
- KAMINSKI (Jonathan), 2007 : *Réforme de la filière cotonnière burkinabè. Analyse des impacts économiques et sociaux pour les producteurs et implications des organisations agricoles. Synthèse du rapport*. FARM – Université de Toulouse-1, 17 p. multigr.
- LAGANDRE (Damien), 2005 : *Le secteur cotonnier en zone franc, entre succès et dépendance*, Paris, AFD, Direction de la Stratégie, Département de la Recherche, Rapport thématique, 24 p.
- LEVRAT (Régine), 2008 : *Le coton en Afrique Occidentale et Centrale avant 1950. Un exemple de la politique coloniale de la France*, Paris, L'Harmattan, 345 p. + 25 planches.
- LEVRAT (Régine), 2009 : *Le coton dans la zone franc depuis 1950. Un succès remis en cause*, Paris, L'Harmattan, 256 p. + 10 planches.
- Ministère de la Coopération et du Développement (Groupe de travail Coopération française), 1991 : *Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Situation et perspectives*, Ministère de la Coopération et du Développement, Études et Documents.
- NAMONO-TRAORÉ (Aurokiatou), 2007 : *Recherche agronomique et pratiques paysannes à l'Ouest du Burkina Faso*. CNRST/INERA, Programme coton, travail de doctorat en cours (Univ. Paris-VIII).
- ORSENNA (Érik), 2006 : *Voyage aux pays du coton. Petit précis de mondialisation*, Paris, Fayard, 292 p.

- ROSSI (Alexandra), 2008 : Diagnostic agraire dans la région de Dédougou, Burkina Faso. Dynamique et problématique de l'agriculture en zone cotonnière ouest africaine. Mémoire préparé dans le cadre de l'AFDI en vue de l'obtention du DAA Développement agricole d'AgroParis Tech, sous la direction de Patrick DELMAS (AFDI) et Olivier DUCOURTIEUX (AgroParis Tech), 121 p.
- SCHWARTZ (Alfred), 1993 : "Brève histoire de la culture du coton au Burkina Faso", in J.B. Kiéthéga et al., *Découverte du Burkina*, t. 1, Paris-Ouagadougou, Sépia-ADB, 1993, pp. 207-237.
- SCHWARTZ (Alfred), 1997 : "Des temps anciens à la dévaluation du franc CFA, les tribulations de la culture du coton au Burkina Faso", *Annales de géographie*, 595, mai-juin 1997, pp. 288-312.
- SCHWARTZ (Alfred), 2008 : « L'évolution de l'agriculture en zone cotonnière dans l'Ouest du Burkina Faso », in J.-C. Devèze (éd.), *Défis agricoles africains*, Paris, Karthala-AFD, pp. 153-171.
- SOFITEX, 2006 : Bilan diagnostic du plan de relance de la culture cotonnière au Burkina Faso de 1995 à 2006. 65 p. multigr.
- TERSIGUEL (Philippe), 1995 : *Le pari du tracteur. La modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*, Paris, ORSTOM, Collection « à travers champs », 280 p.
- TON (Peter, consultant coton), 2006 : Promouvoir la production plus durable de coton : possibilités au Burkina Faso et au Mali. Initiative conjointe FAO-PNUE « Accroître les bénéfices environnementaux et le volume de la production durable de coton en Afrique de l'Ouest : une approche de marché », rapport provisoire, 74 p. multigr.
- UNPCB, 2006 : *Union nationale des producteurs de coton du Burkina. Responsabilisation, autonomisation, professionnalisation*. Bobo-Dioulasso, Plaque de présentation.
- YARTEY (Charles Amo), 2008 : « Le Burkina Faso face à la crise du coton », *Bulletin du FMI*, 22 février 2008.